



Plan Régional Santé Travail Pays de la Loire



**20
21**

**20
25**



EDITORIAL



Le quatrième plan régional santé au travail (PRST4) des Pays de la Loire constitue une véritable feuille de route stratégique régionale pour la période 2021-2025 visant à coordonner, par la concertation, les différents acteurs intervenant sur le champ de la prévention des risques professionnels. Dans le prolongement de la dynamique initiée par le précédent plan, il contribue à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels, les maladies professionnelles et les risques de désinsertion professionnelle en s'appuyant sur la culture de prévention, notamment au sein des petites entreprises. Il participe activement à l'amélioration de la santé globale des salariés, en lien avec les objectifs de santé publique.

La DREETS des Pays de la Loire, en partenariat avec les membres du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT), pilote et co-anime le PRST et accompagne les actions réalisées en suivant deux principes directeurs :

- Favoriser le dialogue social autour des enjeux de santé et sécurité au travail, dont l'importance a été démontrée au plus fort de la pandémie mondiale, et ce sous l'impulsion majeure donnée par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 et la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.
- Atteindre un objectif de proximité dans les messages de prévention, avec une attention particulière sur les accidents du travail graves et mortels et les maladies professionnelles, tout en ayant comme cibles principales, les travailleurs les plus vulnérables.

Le PRST 4 des Pays de la Loire est construit autour des 10 objectifs fixés nationalement déclinés en 25 actions. Les orientations retenues s'articulent autour d'une dizaine d'objectifs :

- l'accompagnement des élus et des TPE-PME, dans le processus d'évaluation des risques professionnels et de la promotion de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT),
- la prévention des risques prioritaires : risque chimique (radon, qualité de l'air des locaux de travail) - risque d'exposition aux poussières d'amiante - risque routier - prévention des chutes de hauteur, avec



- une approche innovante croisée en prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) et des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle,
- l'approche partagée orientée vers les enjeux de santé publique.

Nous inscrirons également nos actions en phase avec les grands chantiers de la région portés vers la façade maritime, avec un retour d'expériences sur le premier chantier de champ éolien en mer au large de St Nazaire, ou encore le projet du futur CHU de Nantes, en cohérence avec les orientations définies dans les programmes d'action de nos partenaires (COG ATMP Assurance Maladie 2023-2027, Projet régional de santé ARS 2023-2027, 4ème plan régional santé environnement, CPOM des services de prévention et de santé au travail) et les priorités d'actions du système d'inspection du travail.

Un grand merci donc aux équipes de la DREETS et à l'ensemble de nos partenaires, notamment CARSAT, MSA, OPPBTP, SPST, ARACT, ARS, ORS, les organisations professionnelles CPME, MEDEF, U2P, FRSEA, les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, et tous les contributeurs à l'élaboration de ce plan dont la mise en œuvre promet d'être la plus opérationnelle possible.

Vous retrouverez l'intégralité des productions, outils et informations utiles sur le site internet dédié au PRST en Pays de la Loire : www.prst-pdl.fr.

**Marie-Pierre
DURAND**
Directrice régionale
DREETS des Pays de la Loire



SOMMAIRE

1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL 06

1.1 Emplois salariés du secteur privé en Pays de la Loire	06
1.2 Accidents du travail indemnisés	09
1.3 Les accidents du travail graves et mortels en Pays de la Loire	14
1.4 Maladies professionnelles indemnisées	18
1.5 Maladies à caractère professionnel	21
1.6 Problèmes de santé pris en charge dans les Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)	22
1.7 Expositions aux risques professionnels	23
1.8 Etat statistique du risque routier sur les Pays de la Loire pour le Régime Général	24
1.9 Arrêts de travail de plus de trois mois	26

2/ LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL DES PAYS DE LA LOIRE 29

AXE STRATÉGIQUE 1

Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention :

30

1 • Salarié Désigné Compétent (SDC)	30
2 • DUER et QVCT : Comment accompagner les élus et les TPE-PME ?	30
3 • Prévention des risques chimiques	31
4 • Prévention du risque Amiante	32
5 • Prévention des chutes de hauteur	33
6 • Prévention des RPS et TMS	35
7 • Prévention du risque routier	36



AXE STRATÉGIQUE 2

Structurer, développer la PDP, prévenir l'usure professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi 37

8 • Prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles et Maintien dans l'emploi 37

AXE STRATÉGIQUE 3

Adapter la politique Santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain 38

9 • Approche partagée de la santé (santé publique, santé au travail, santé-environnement) 38

10 • Energies marines renouvelables 39

AXE STRATÉGIQUE 4

Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail 40

11 • Communication 40

LISTE DES CONTRIBUTEURS À L'ÉLABORATION DU PRST 4 PAYS DE LA LOIRE 41

GLOSSAIRE 42



1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le travail d'élaboration du 4^{ème} Plan Régional Santé Travail des Pays de la Loire s'appuie notamment sur les données synthétisées dans le document « Travail et santé en Pays de la Loire - Chiffres clés » réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Pays de la Loire. (4^{ème} Édition 2021. 26 p. Mars 2022)¹, ainsi que sur une étude réalisée par la Direction Générale du Travail sur les accidents du travail mortels en Pays de la Loire sur la période 2017-2020.

L'édition 2021 du document « Travail et santé en Pays de la Loire - Chiffres clés » inclut pour la première fois des indicateurs relatifs aux arrêts de travail, issus du système national des données de santé (SNDS). Ont été par ailleurs actualisées les données collectées les années précédentes concernant :

- les accidents du travail et les maladies professionnelles reconnus par les régimes de Sécurité sociale,
- les maladies à caractère professionnel (MCP) identifiées par les médecins du travail des services de santé au travail dans le cadre du programme national de surveillance de Santé publique France,
- les problèmes de santé au travail et pathologies en relation avec le travail pris en charge au sein des deux Centres de consultations de pathologies professionnelles des Pays de la Loire (CCPP de Nantes et d'Angers).

Les données présentées proviennent principalement :

- du recensement des accidents du travail et des mala-

dies professionnelles reconnus par le régime général de la sécurité sociale (branche « accidents du travail et maladies professionnelles »), le régime agricole (branche « accidents du travail et maladies professionnelles » des salariés agricoles) ;

- des résultats du programme de Santé publique France sur les maladies à caractère professionnel (MCP), enquête menée annuellement par les médecins du travail des services de santé au travail volontaires et leur équipe auprès d'un échantillon de salariés venus en visite ;
- des données sur les consultations aux Centres de consultations des pathologies professionnelles de Nantes et Angers enregistrées dans la base du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) ;
- des estimations régionales relatives aux expositions professionnelles réalisées à partir de l'enquête Sumer (surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) 2016-2017 de la DARES ;
- des données relatives aux arrêts de travail de la population salariée, extraites du système national des données de santé (SNDS).

Elles comprennent également un état des emplois salariés du secteur privé en Région Pays de la Loire par département, par secteur d'activité et par taille d'établissements.

6

1.1 EMPLOIS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ EN PAYS DE LA LOIRE

• Emplois salariés en Pays de la Loire par département :

Salariés affiliés au régime général - 2019

Département	Effectif de salariés ⁽¹⁾	Répartition (en %)
Loire-Atlantique	463 128	43%
Maine-et-Loire	213 699	20%
Mayenne	80 189	7%
Sarthe	140 831	13%
Vendée	184 508	17%
Pays de la Loire	1 082 355	100%

Source : ACOSS. Exploitation : Carsat.

(1) Effectif moyen annuel de salariés du secteur privé concurrentiel et agents contractuels de la fonction publique affiliés au régime général de la Sécurité sociale, domiciliés en Pays de la Loire, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs.

¹ Le document complet « Travail et santé en Pays de la Loire - Chiffres clés », qui apporte des précisions sur la méthodologie ainsi que sur les indicateurs utilisés, est accessible en intégralité sur le site www.prst-pdl.fr.



Salariés affiliés au régime agricole - 2019

Département	Effectif de salariés ⁽¹⁾	Répartition (en %)
Loire-Atlantique	17 714	29%
Maine-et-Loire	18 978	31%
Mayenne	6 317	10%
Sarthe	7 518	12%
Vendée	10 582	17%
Pays de la Loire	61 109	100%

Source : CCMSA. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) Salariés relevant du régime agricole, actifs au 1er janvier de l'année n.

• Emplois salariés en Pays de la Loire par secteur d'activité :

Salariés affiliés au régime général - 2019

Secteurs d'activité (NAF) ⁽¹⁾	Effectif de salariés ⁽²⁾	Répartition (en %)
B - Industries extractives	1 205	<1%
C - Industrie manufacturière	228 056	21%
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6 533	1%
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	8 431	1%
F - Construction	90 134	8%
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	169 487	16%
H - Transports et entreposage	74 679	7%
I - Hébergement et restauration	45 502	4%
J - Information et communication	38 264	4%
K - Activités financières et d'assurance	40 550	4%
L - Activités immobilières	10 855	1%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	63 446	6%
N - Activités de services administratifs et de soutien	125 185	12%
O - Administration publique ⁽³⁾	9 133	1%
P - Enseignement	26 659	2%
Q - Santé humaine et action sociale	101 161	9%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	16 130	1%
S - Autres activités de services	26 475	2%
Total - Pays de la Loire	1 081 885	100%

Source : ACOSS. Exploitation : Carsat.

(1) Selon la Nomenclature des activités françaises (NAF, 21 sections).

(2) Effectif moyen annuel de salariés du secteur privé concurrentiel et agents contractuels de la fonction publique affiliés au régime général de la Sécurité sociale, domiciliés en Pays de la Loire, hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

(3) Personnel contractuel affilié au régime général.

**• Emplois salariés en Pays de la Loire par taille d'établissement :**

Salariés affiliés au régime général - 2019

Taille de l'établissement	Effectif de salariés ⁽¹⁾	Répartition (en %)
1 à 9 salariés	234 290	21,7%
10 à 19 salariés	121 093	11,2%
20 à 49 salariés	190 698	17,6%
50 à 99 salariés	142 978	13,2%
100 à 199 salariés	136 139	12,6%
200 à 299 salariés	72 534	6,7%
300 à 1499 salariés	142 090	13,1%
1500 salariés et plus	42 063	3,9%
Total - Pays de la Loire	1 081 885	100%

Source : ACOSS. Exploitation : Carsat.

(1) Effectif moyen annuel de salariés du secteur privé concurrentiel et agents contractuels de la fonction publique, affiliés au régime général de la Sécurité sociale, domiciliés en Pays de la Loire, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs.



1.2 ACCIDENTS DU TRAVAIL INDEMNISÉS

• Fréquence par département :

Salariés affiliés au régime général – 2019

Département	AT avec 1 ^{ère} indemnisation			AT avec IP			AT avec IP>10 %			AT mortels
	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées	Effectif
Loire-Atlantique	17 844	37,5	22,5	510	1,1	0,6	139	0,3	0,2	11
Maine-et-Loire	9 348	42,0	25,3	295	1,3	0,8	83	0,4	0,2	10
Mayenne	3 282	38,7	22,8	126	1,5	0,9	45	0,5	0,3	6
Sarthe	5 807	38,8	23,1	186	1,2	0,7	83	0,6	0,3	9
Vendée	9 634	49,3	29,5	384	2,0	1,2	103	0,5	0,3	5
Pays de la Loire	45 915	40,7	24,4	1 501	1,3	0,8	453	0,4	0,2	41

Source : Carsat Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

Salariés affiliés au régime agricole – Moyenne 2019-2020

Département	AT avec arrêt			AT avec IP			AT avec IP>10 %			AT mortels
	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées	Effectif
Loire-Atlantique	850	26,8	23,9	45	1,4	1,3	13	0,4	0,4	nd
Maine-et-Loire	1 048	26,3	26,9	66	1,7	1,7	27	0,7	0,7	nd
Mayenne	260	26,5	24,6	24	2,4	2,2	14	1,4	1,3	nd
Sarthe	437	31,3	32,0	45	3,2	3,3	22	1,5	1,6	nd
Vendée	662	37,2	33,7	50	2,8	2,5	15	0,8	0,7	nd
Pays de la Loire	3 255	28,8	27,5	229	2,0	1,9	89	0,8	0,7	nd

Source : CCMSA. Exploitation : ORS Pays de la Loire.
nd : effectif non diffusable.

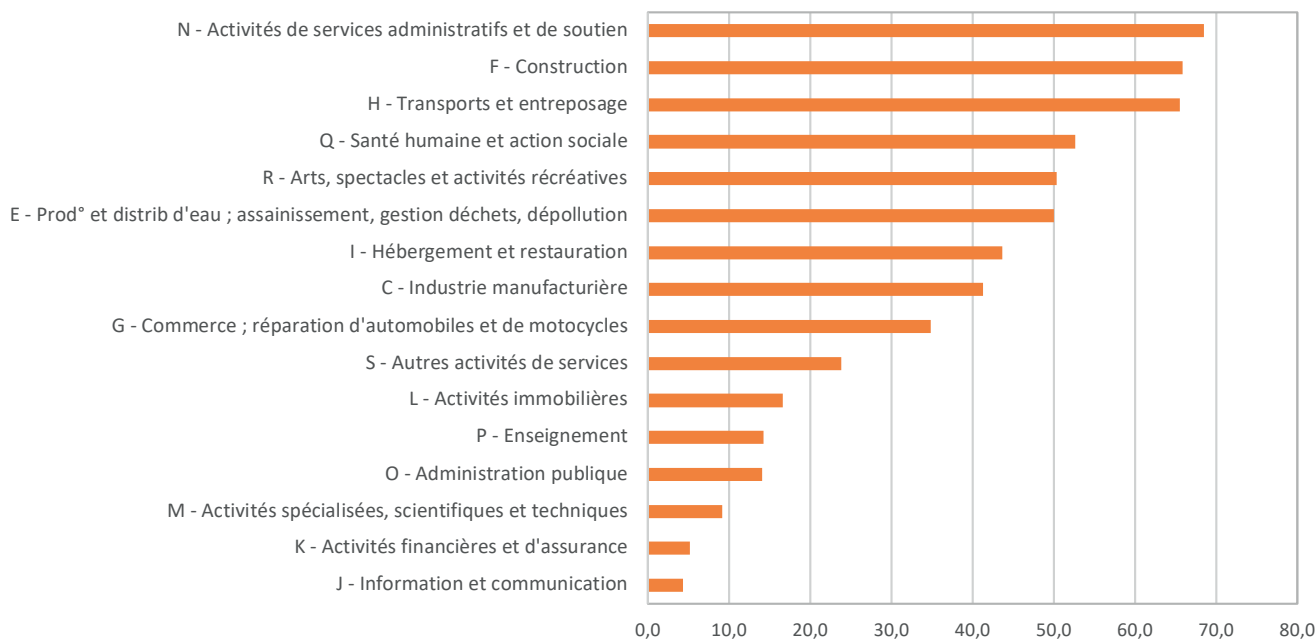


• Fréquence par secteur d'activité :

Salariés affiliés au régime général – 2019

Secteur d'activité (nomenclature NAF) ⁽¹⁾	AT avec 1 ^{ère} indemnisation		AT avec IP		AT avec IP>10 %	
	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés
Secteurs d'activité employant plus de 7 000 salariés en Pays de la Loire (en 2019)						
N - Activités de services administratifs et de soutien	7 818	68,5	246	2,2	69	0,6
F - Construction	6 386	65,9	245	2,5	84	0,9
H - Transports et entreposage	4 005	65,6	154	2,5	44	0,7
Q - Santé humaine et action sociale	6 148	52,7	169	1,4	49	0,4
R - Arts, spectacles et activités récréatives	668	50,3	6	0,5	nd	-
E - Prod ^o et distrib. d'eau ; assainissement, gestion déchets, dépollution	427	50,0	18	2,1	7	0,8
I - Hébergement et restauration	2 110	43,7	51	1,1	17	0,4
C - Industrie manufacturière	9 501	41,3	318	1,4	90	0,4
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 797	34,8	174	1,0	59	0,4
S - Autres activités de services	608	23,8	32	1,3	9	0,4
L - Activités immobilières	184	16,6	6	0,5	nd	-
P - Enseignement	387	14,2	14	0,5	nd	-
O - Administration publique	870	14,1	27	0,4	8	0,1
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	575	9,2	21	0,3	9	0,1
K - Activités financières et d'assurance	210	5,2	13	0,3	nd	-
J - Information et communication	156	4,3	nd	-	nd	-
Autres secteurs	65	8,2	nd	-	nd	-
Total - Pays de la Loire	45 915	40,7	1 501	1,3	453	0,4

10



Source : Carsat Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.
(1) Selon la Nomenclature des activités françaises (NAF, 21 sections).
nd : effectif non diffusable.

**AT avec 1^{ère} indemnisation
au régime général**
Fréquence pour 1 000 salariés



Salariés affiliés au régime agricole – Moyenne 2019-2020

Activités (nomenclature MSA)	AT avec arrêt			AT avec IP
	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées	Effectif
Entreprises paysagistes, travaux agricoles et artisanat rural (hors activités de bureau)	647	72,7	49,9	31
410 Entreprises de jardins, pays., reboisement	475	86,1	58,2	17
510 Autres artisans ruraux	12	84,5	52,8	nd
400 Entreprises de travaux agricoles	158	49,2	34,8	14
500 Artisans ruraux du bâtiment	nd	-	-	-
Travaux forestiers (hors activités de bureau)	65	71,4	45,6	5
330 Exploitations de bois proprement dites	24	96,9	63,8	nd
310 Sylviculture	13	77,2	58,2	nd
340 Scieries fixes	29	57,0	34,2	3
320 Gemmage	nd	-	-	-
Apprentis, Travailleurs handicapés des Esat	224	65,4	41,9	9
4 Apprentis	184	71,5	45,8	8
980 Travailleurs handicapés des CAT	40	48,3	31,0	nd
Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation (hors activités de bureau)	431	38,8	25,1	33
660 Insémination artificielle	19	117,4	70,2	4
770 Coopératives diverses	45	63,3	38,8	4
630 Traitement de la viande	43	62,3	37,1	4
690 Stock., condition. de fleurs, fruits, légumes	89	55,0	41,2	5
600 Stockage, condition. de pdts ag. sf fleurs . . .	8	51,9	32,2	nd
760 Traitement des viandes de volailles	31	39,3	25,3	nd
650 Vinification	13	35,2	23,4	nd
620 Produits laitiers	70	29,8	18,0	6
610 Approvisionnement	110	27,1	17,9	8
670 Sucrierie, distillation	nd	-	-	-
640 Conserveries de pdts autres que la viande	4	20,1	11,7	nd
680 Meunerie, panification	nd	-	-	-
Culture, élevage et activités assimilées (hors activités de bureau)	1 753	34,2	36,3	118
150 Entraînement, dressage, haras	244	136,6	107,7	30
910 Jardiniers, gardes -de propriété, -forestiers	27	64,5	47,6	nd
130 Elevage spécialisé gros animaux	62	44,3	34,6	nd
140 Elevage spécialisé petits animaux	168	40,6	40,6	15
110 Cultures spécialisées	795	34,5	33,5	31
120 Champignonnières	8	33,0	20,4	nd
160 Conchyliculture	21	26,8	29,9	nd
180 Culture et élevage non spécialisés	267	23,3	30,3	25
190 Viticulture	160	20,8	27,8	13
920 Organismes de remplac., travail temporaire	nd	13,6	19,7	-
170 Marais salants	nd	5,7	15,5	-
900 Gardes-chasses, gardes-pêche	nd	0,0	0,0	-
Organismes professionnels et activités de bureau (par différence)	114	5,4	3,6	16
Total hors bénévoles (940) et hors enseignement Pays de la Loire	3 234	33,4	27,6	211

Source : CCMSA. Exploitation : ORS Pays de la Loire.
nd : effectif non diffusable.



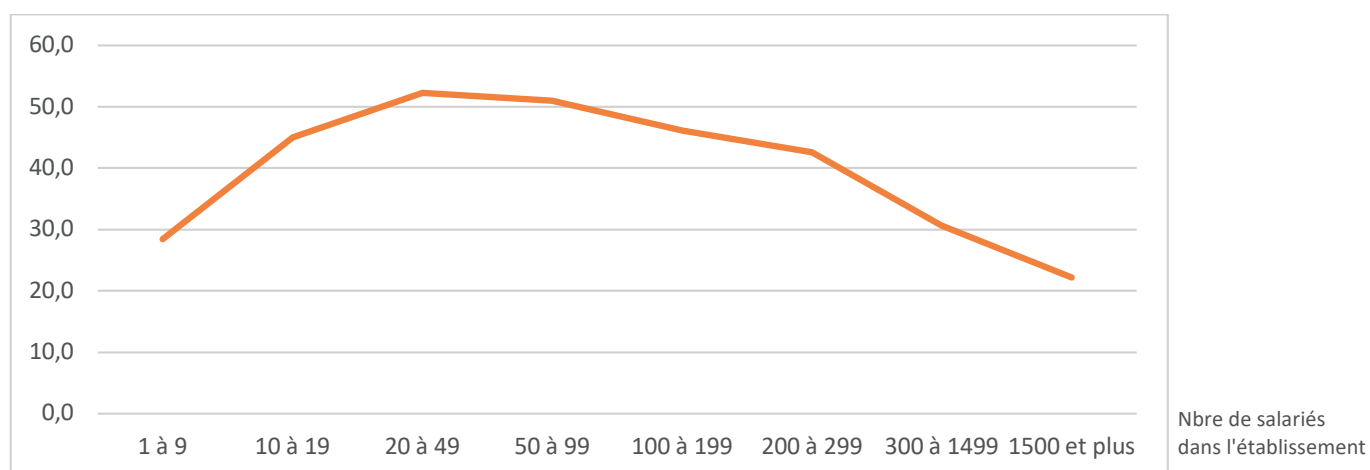
• Fréquence par taille d'établissement :

Salariés affiliés au régime général – 2019

Taille de l'établissement	AT avec 1 ^{ère} indemnisation		AT avec IP		AT avec IP>10 %	
	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés	Effectif	Fréquence pour 1 000 salariés
De 1 à 9 salariés	6 948	28,4	299	1,2	112	0,5
De 10 à 19 salariés	5 688	45,1	181	1,4	55	0,4
De 20 à 49 salariés	10 393	52,3	307	1,5	89	0,4
De 50 à 99 salariés	7 604	51,0	250	1,7	73	0,5
De 100 à 199 salariés	6 550	46,1	233	1,6	64	0,5
De 200 à 299 salariés	3 224	42,6	98	1,3	25	0,3
De 300 à 1499 salariés	4 535	30,6	112	0,8	32	0,2
1500 salariés et plus	973	22,2	21	0,5	nd	-
Total - Pays de la Loire	45 915	40,7	1 501	1,3	453	0,4
Total - Pays de la Loire	45 915	40,7	1 501	1,3	453	0,4

12

• AT avec 1^{ère} indemnisation au régime général (Fréquence pour 1 000 salariés) :



Source : Carsat Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.
nd : effectif non diffusable.



• Circonstances des accidents :

Salariés affiliés au régime général – 2019

Circonstance de l'accident ⁽¹⁾	AT avec 1 ^{ère} indemnisation et 4 jours d'arrêt ou plus	
	Effectif	% (par rapport au nombre total de cas)
Dix circonstances⁽¹⁾ les plus fréquentes		
En soulevant, en portant, en se levant	6 143	15%
Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns	3 826	10%
Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - de plain-pied	3 271	8%
Perte, totale ou partielle, de contrôle d'outil à main (motorisé ou non) ainsi que de la matière travaillée par l'outil	3 236	8%
Perte, totale ou partielle, de contrôle d'objet (porté, déplacé, manipulé, etc.)	2 510	6%
Chute de personne - de hauteur	2 313	6%
En étant attrapé, entraîné, par quelque chose ou par son élan	2 214	6%
En marchant lourdement, faux pas, glissade - sans chute	1 825	5%
Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de maintenance (motorisé ou non)	1 670	4%
Glissade, chute, effondrement d'Agent matériel - supérieur (tombant sur la victime)	1 307	3%
Autres cas	11 372	29%
Total - Pays de la Loire	39 687	100%

Source : Carsat Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

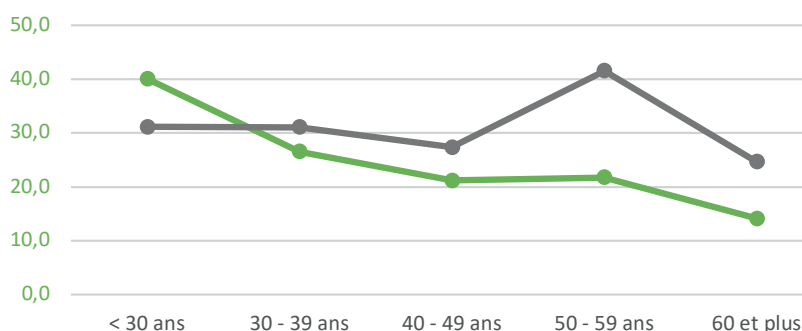
(1) Cette information correspond à la donnée « déviation », c'est-à-dire ce qui a dysfonctionné, indiquée par l'employeur sur la déclaration de l'AT (DAT). L'information est saisie dans le système d'informations de la Carsat pour les AT ayant occasionné au moins quatre jours d'arrêt (soit 86 % des AT en 2017), en application des directives européennes.

• Fréquence selon l'âge des victimes :

Salariés affiliés au régime agricole - Moyenne 2019-2020

Tranche d'âge	AT avec arrêt			AT avec IP		
	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Fréquence pour 1000000 heures travaillées	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Fréquence pour 1000000 heures travaillées
< 30 ans	1 331	28,1	40,1	62	1,3	1,9
30 - 39 ans	725	36,0	26,5	51	2,5	1,9
40 - 49 ans	561	29,3	21,2	44	2,3	1,6
50 - 59 ans	563	29,6	21,7	65	3,4	2,5
60 et plus	77	10,5	14,1	8	1,1	1,5
Total - Pays de la Loire	3 255	28,8	27,5	229	2,0	1,9

AT avec arrêt au régime agricole
Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées



AT avec 1^{er} versement d'IP au régime agricole
Fréquence pour 1 000 000 heures travaillées

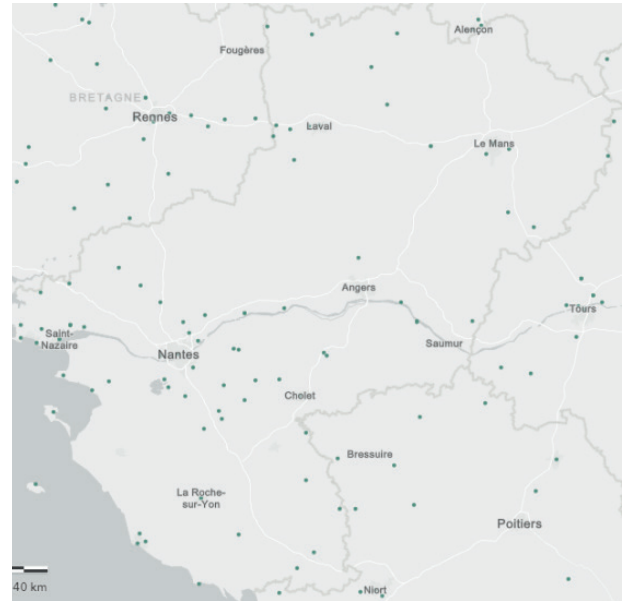


1.3 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS EN PAYS DE LA LOIRE

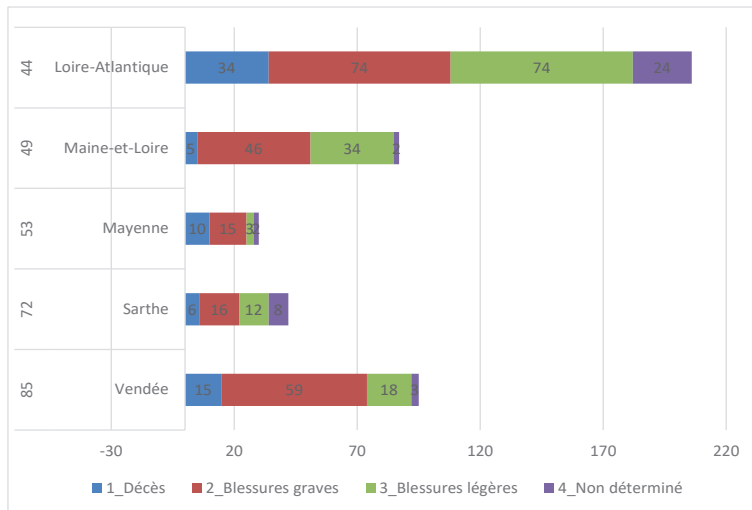
ETUDE 2017-2020

La Direction Générale du Travail a recensé en France 540 000 accidents du travail, dont 550 mortels, hors accidents de la route en 2020. Si une baisse importante du nombre des accidents graves et mortels a été constatée ces dernières décennies, depuis 2010, un plancher semble avoir été atteint. En Pays de la Loire, une cartographie des AT mortels depuis 2017 permet de préciser la typologie d'accident par département, gravité, secteurs d'activités, circonstances, saisonnalité, âge et sexe des victimes. Une étude a été réalisée spécifiquement concernant les accidents du travail.

Cartographie des AT mortels



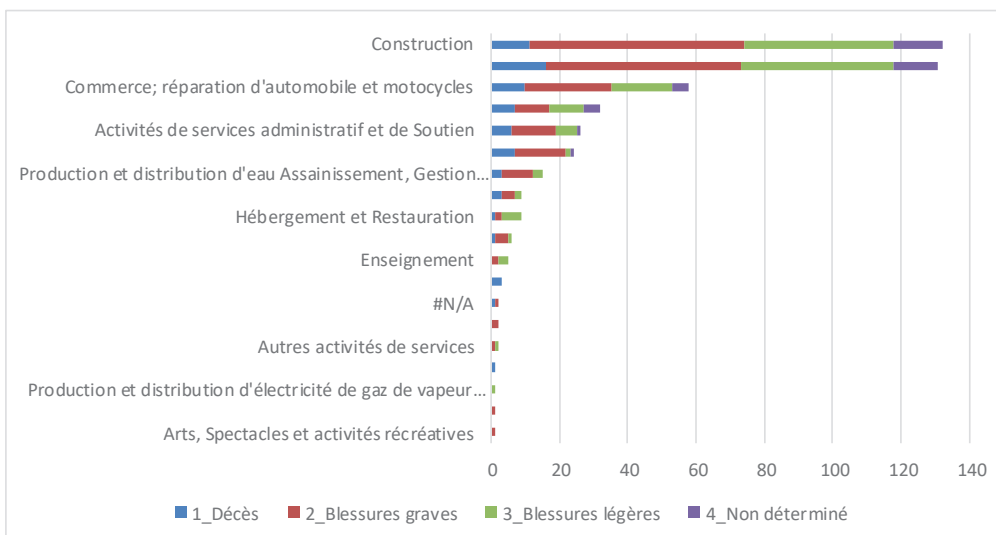
Répartition par département



En Pays de la Loire sont survenus 460 accidents du travail graves dont **70 mortels** sur la période 2017 à 2020 :

- **Loire Atlantique** : 206 AT dont 34 mortels
- **Maine et Loire** : 87 AT dont 5 mortels
- **Mayenne** : 30 AT dont 10 mortels
- **Sarthe** : 42 AT dont 6 mortels
- **Vendée** : 95 AT dont 15 mortels

Secteurs d'activité

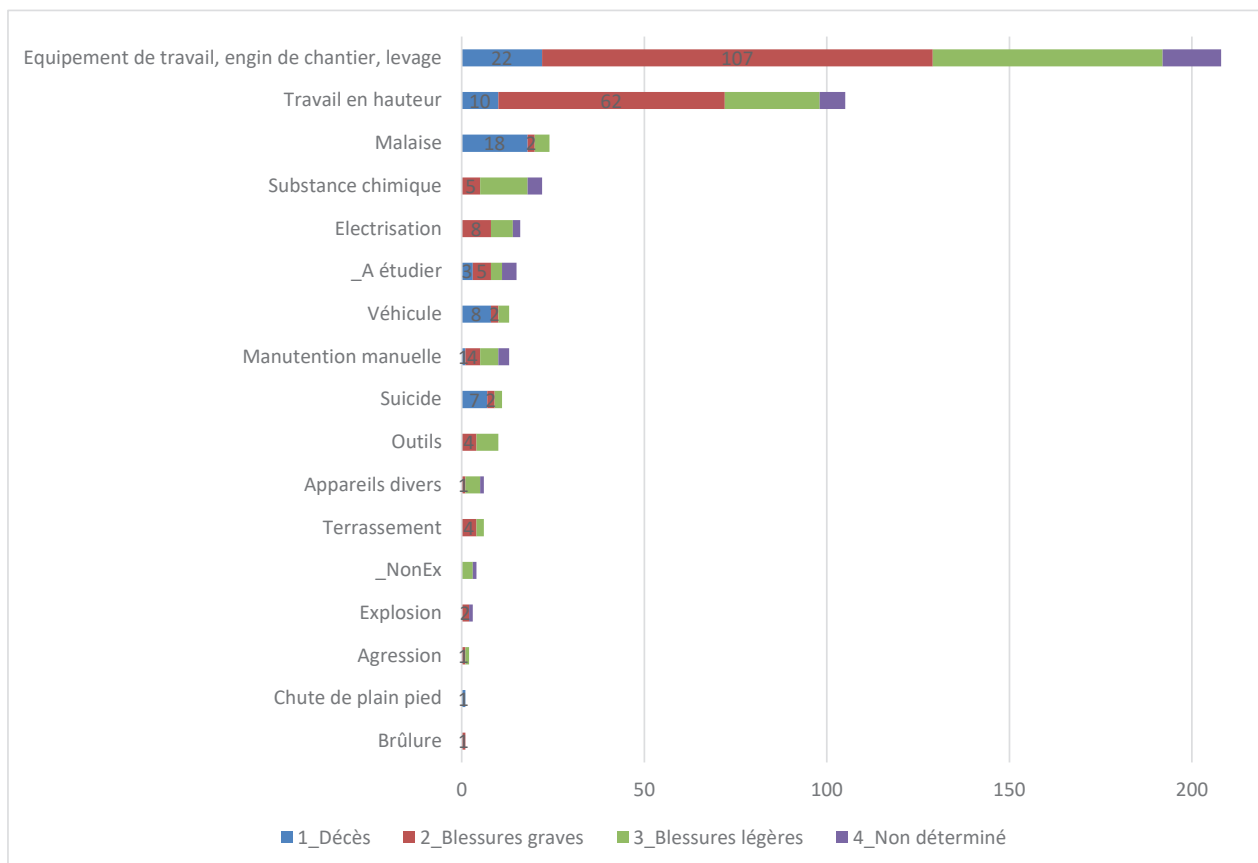




Comme au niveau national, la **construction** est le secteur le plus accidentogène en Pays de la Loire suivi par **l'industrie**. Les accidents du travail mortels concernent principalement 3 secteurs :

- l'industrie manufacturière
- la construction
- le commerce

Origine des accidents

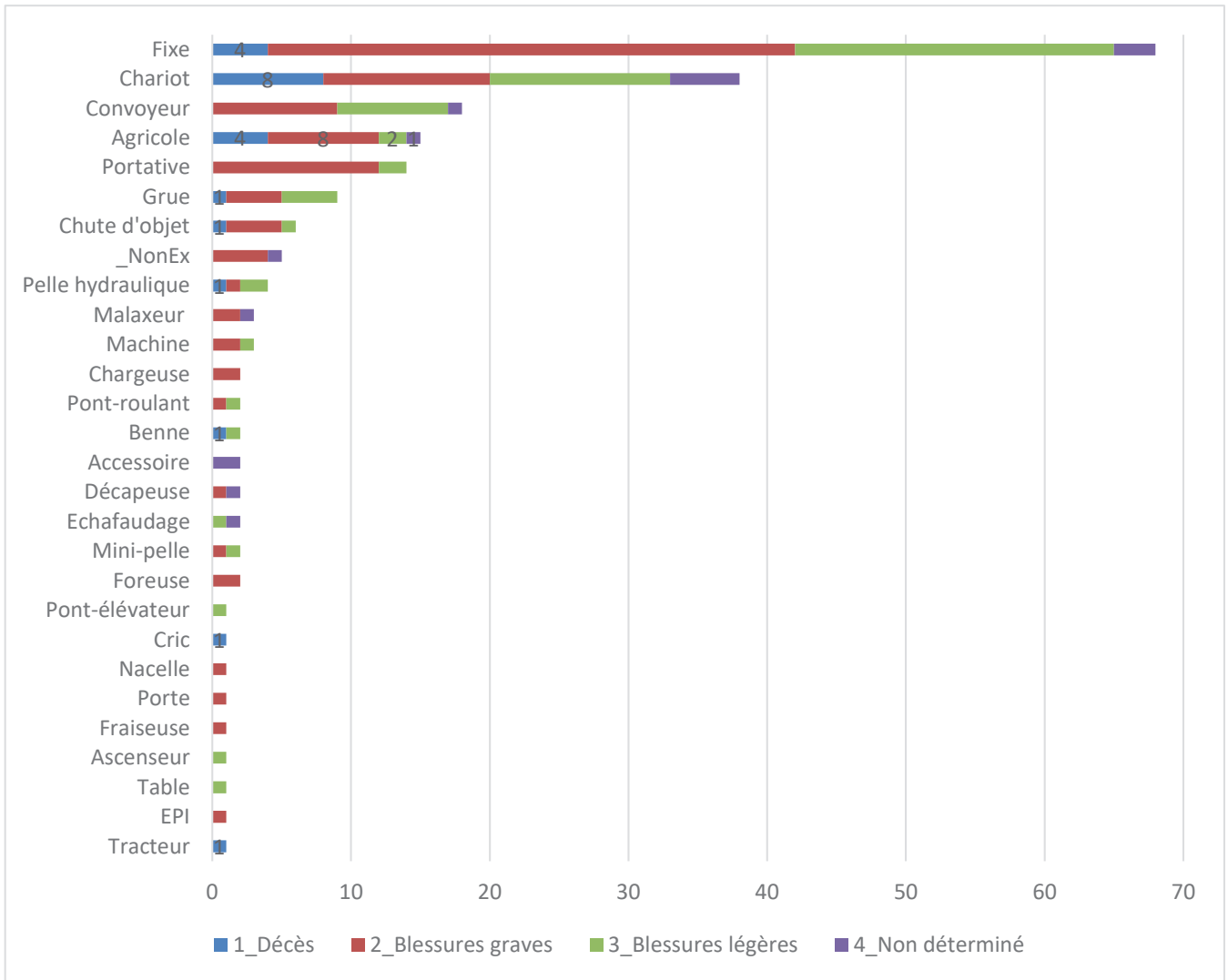


Comme au niveau national, les principales causes d'accident concernent principalement :

- les équipements de travail, les engins de chantier, le levage (45% des AT)
- les travaux en hauteur (23% des AT)



Typologie des équipements de travail à l'origine d'accident du travail



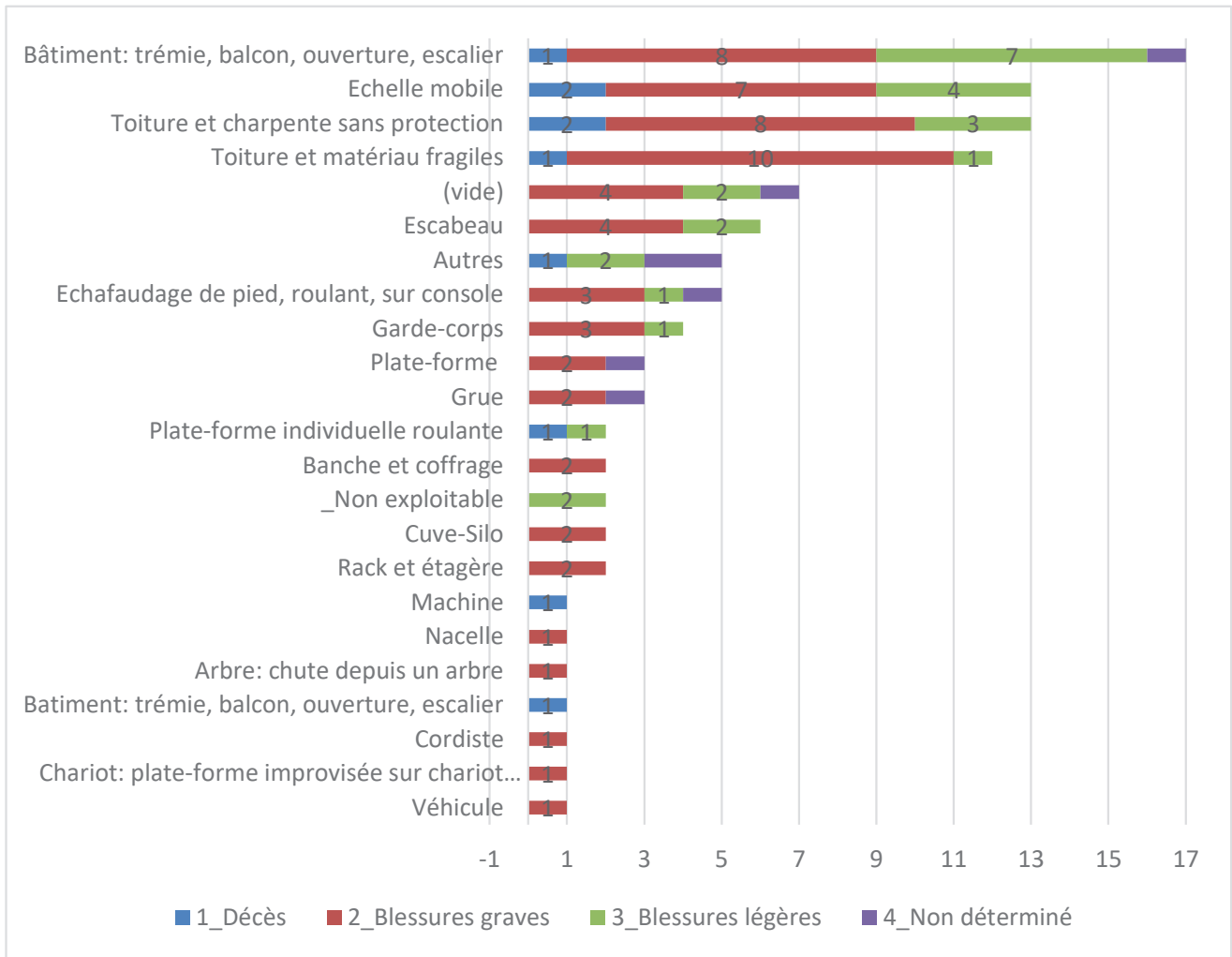
16



208 AT dont **22 mortels** sur la période 2017 à 2020 concernent les équipements de travail, les engins de chantier et le levage. Les principaux accidents mortels sont associés aux chariots, aux machines fixes et aux machines agricoles.

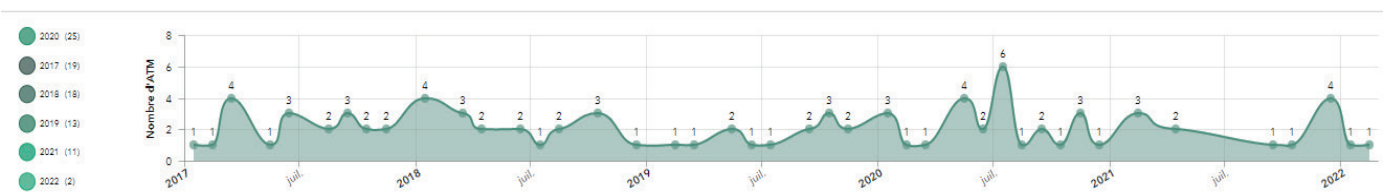


Typologie des origines des chutes de hauteur



105 AT dont **10 mortels** sur la période 2017 à 2020 concernent les chutes de hauteur et en dénivelation. Les principales circonstances des accidents mortels sont les échelles mobiles et les toitures et charpentes sans protection.

Saisonnalité des accidents du travail mortels (période 2017-2022)





1.4 MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES

- **Fréquence par département** (Hors maladies professionnelles non attribuées à un employeur (compte spécial)) :

Salariés affiliés au régime général – 2019

Département	AT avec 1 ^{ère} indemnisation			AT avec IP			AT avec IP>10 %		
	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Fréquence pour 1000000 heures travaillées	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Fréquence pour 1000000 heures travaillées	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Fréquence pour 1000000 heures travaillées
Loire-Atlantique	1 544	3,2	1,9	516	1,1	0,7	210	0,4	0,3
Maine-et-Loire	1 313	5,9	3,6	422	1,9	1,1	156	0,7	0,4
Mayenne	468	5,5	3,3	174	2,1	1,2	50	0,6	0,3
Sarthe	896	6,0	3,6	267	1,8	1,1	119	0,8	0,5
Vendée	1 250	6,4	3,8	492	2,5	1,5	147	0,8	0,5
Pays de la Loire	5 471	4,9	2,9	1 871	1,7	1,0	682	0,6	0,4

Source : Carsat Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

18

Salariés affiliés au régime agricole – Moyenne 2019-2020

Tranche d'âge	AT avec arrêt		
	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Fréquence pour 1000000 heures travaillées
Loire-Atlantique	87	2,7	2,4
Maine-et-Loire	134	3,4	3,4
Mayenne	36	3,6	3,4
Sarthe	55	3,9	4,0
Vendée	48	2,7	2,4
Pays de la Loire	359	3,2	3,0

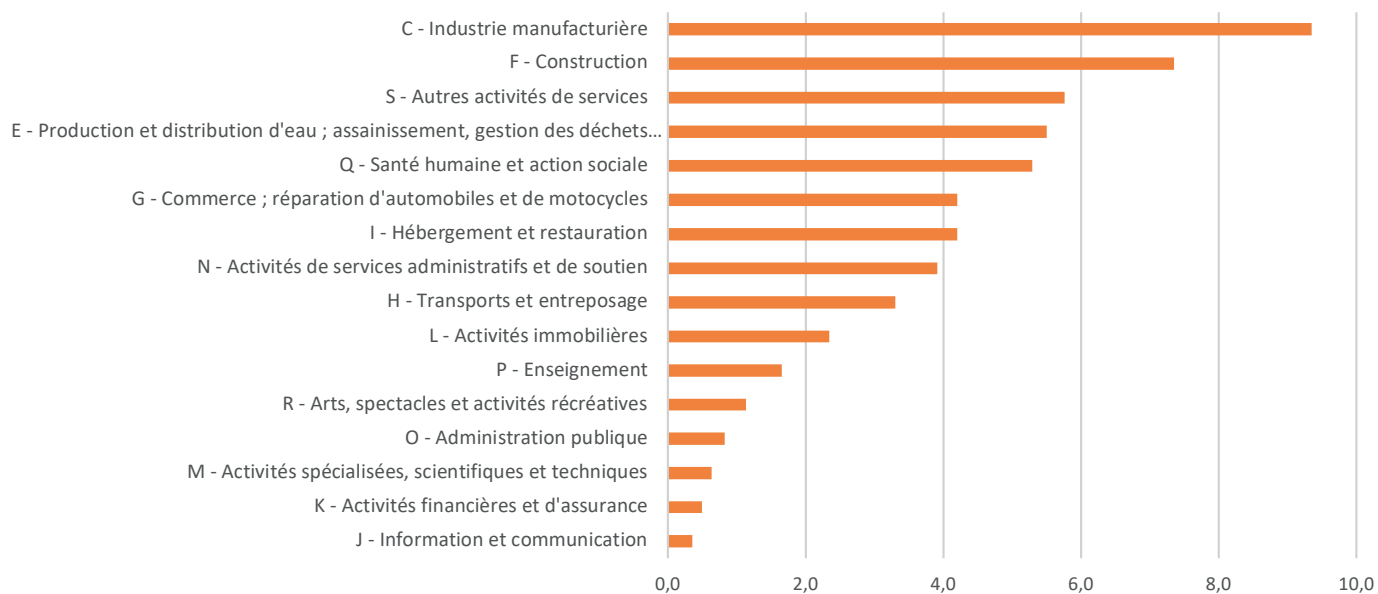
Source : CCMSA. Exploitation : ORS Pays de la Loire.



• **Fréquence par secteur d'activité** (Hors maladies professionnelles non attribuées à un employeur (compte spécial)) :

Salariés affiliés au régime général – 2019

Secteur d'activité (nomenclature NAF) ⁽¹⁾	MP avec 1 ^{ère} indemnisation		MP avec IP		MP avec IP>10 %
	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Effectif
Secteurs d'activité employant plus de 7 000 salariés dans les Pays de la Loire					
C - Industrie manufacturière	2 149	9,3	758	3,3	261
F - Construction	712	7,3	262	2,7	110
S - Autres activités de services	147	5,8	41	1,6	14
E – Prod° et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	47	5,5	16	1,9	2
Q - Santé humaine et action sociale	618	5,3	176	1,5	49
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	700	4,2	248	1,5	106
I - Hébergement et restauration	203	4,2	61	1,3	24
N - Activités de services administratifs et de soutien	447	3,9	120	1,1	38
H - Transports et entreposage	202	3,3	85	1,4	33
L - Activités immobilières	26	2,3	9	0,8	nd
P - Enseignement	45	1,7	14	0,5	5
R - Arts, spectacles et activités récréatives	15	1,1	nd	-	nd
O - Administration publique	51	0,8	18	0,3	nd
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	40	0,6	19	0,3	9
K - Activités financières et d'assurance	20	0,5	nd	-	nd
J - Information et communication	13	0,4	7	0,2	nd
Autres secteurs	36	4,5	nd	-	-
Total - Pays de la Loire	5 471	4,9	1 871	1,7	682



**MP avec 1^{ère} indemnisation
au régime général**
Fréquence pour 1 000 salariés

Source : Carsat Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.
(1) Selon la Nomenclature des activités françaises (NAF, 21 sections).
nd : non diffusable.



Salariés affiliés au régime agricole – Moyenne 2019-2020

Activités (nomenclature MSA)	MP reconnues	
	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés
Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles (hors activités de bureau)	93	8,4
760 Traitement des viandes de volailles	28	36,1
630 Traitement de la viande	21	30,0
690 Stock., condition. de fleurs, fruits, légumes	15	9,3
Entreprises paysagistes, travaux agricoles et artisanat rural (hors activités de bureau)	39	4,3
Culture, élevage et activités assimilées (hors activités de bureau)	189	3,7
140 Élevage spécialisé petits animaux	41	9,9
110 Cultures spécialisées	86	3,7
Travaux forestiers (hors activités de bureau)	nd	-
Travailleurs handicapés (Esat), apprentis	nd	-
Organismes de services, et ensemble des activités de bureau	28	1,3
Total (hors établissements d'enseignement, enseignants et membres bénévoles)- Pays de la Loire	352	3,6

20

• **Pathologies correspondant aux maladies professionnelles reconnues (Hors maladies professionnelles non attribuées à un employeur (compte spécial)) :**

Salariés affiliés au régime général – 2019

Pathologies	MP avec 1 ^{ère} indemnisation		MP avec IP		MP avec IP>10 %
	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Effectif	Fréquence pour 1000 salariés	Effectif
Groupes de pathologies les plus fréquents					
Troubles musculo-squelettiques ⁽¹⁾	5 123	4,5	1 614	1,4	517
<i>dont affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail⁽²⁾</i>	4 841	4,3	1 478	1,3	472
Pathologies en lien avec une exposition à l'amiante ⁽³⁾	133	0,1	126	0,1	67
Autres	215	0,2	131	0,1	98
Total - Pays de la Loire	5 471	4,9	1 871	1,7	682

Source : Carsat Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) Les troubles musculo-squelettiques correspondent aux tableaux de maladies professionnelles 57 (affections périarticulaires), 69 (affections provoquées par les vibrations), 79 (lésions chroniques du ménisque), 97 (lombalgies dues aux manutentions) et 98 (lombalgies dues aux manutentions).

(2) Tableau 57A.

(3) Les maladies de l'amiante correspondent aux tableaux 30 (affections liées aux poussières d'amiante) et 30bis (Cancer broncho-pulmonaire lié à l'amiante).



1.5 MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

• Maladies à caractère professionnel signalées par les médecins du travail lors des quinzaines MCP :

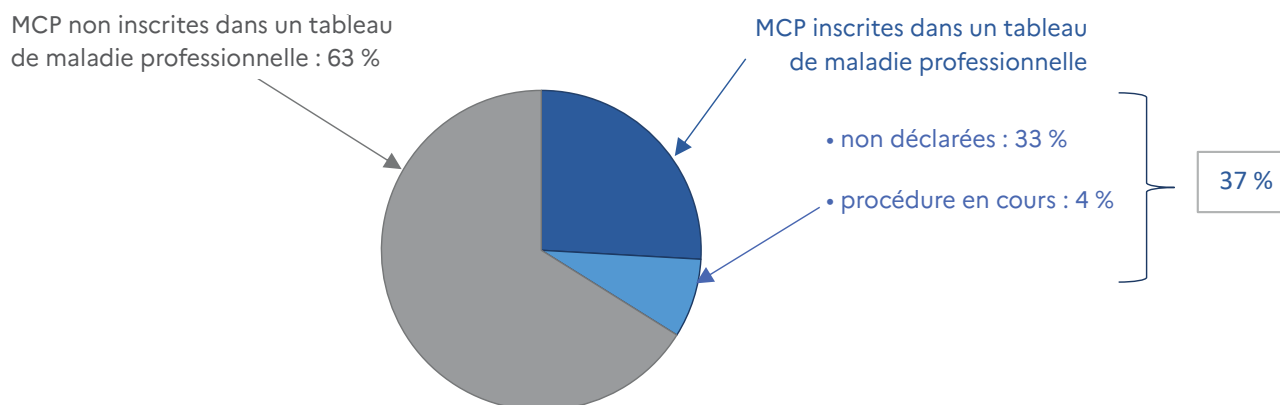
Pays de la Loire (Quinzaines 2019). Ensemble des régions participantes (Quinzaines 2018)

Pathologies	Taux de signalement d'une MCP (pour 100 salariés vus en visites) ⁽¹⁾	
	Pays de la Loire Quinzaines 2019	Ensemble des régions participantes Quinzaines 2018
Ensemble des pathologies		
deux sexes	11,8	9,7
hommes	9,3	-
femmes	14,3	-
dont affections de l'appareil locomoteur (2)		
deux sexes	5,5	-
hommes	4,1	3,7
femmes	6,9	4,7
dont souffrance psychique		
deux sexes	6,2	-
hommes	4,4	2,7
femmes	8,0	6,2
Nombre de médecins ayant participé à au moins une quinzaine	17	430
Nombre total de salariés vus en visites (visites périodiques, d'embauche, de reprises, de pré-reprises, ou à la demande) pendant les quinzaines	1 121	42 075

• Déclaration des MCP susceptibles de faire l'objet d'une reconnaissance par la Sécurité sociale au titre d'un tableau de maladie professionnelle :

Quinzaines 2019 - Pays de la Loire

Répartition (en %) des cas de MCP signalées par les médecins du travail selon qu'ils ont fait l'objet ou non d'une procédure de reconnaissance par la Sécurité sociale au titre d'un tableau de maladie professionnelle.



Source : programme MCP (Santé publique France). Exploitation : ORS Pays de la Loire.

D'après les publications :

> Bournot MC, Goupil MC, Tassy V et al. (2022). Surveillance des maladies à caractère professionnel. Résultats 2019. MCP. Les maladies à caractère professionnel - Pays de la Loire. Observatoire régional de la Santé, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Pays de la Loire, Santé publique France. 6 p.

> <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel/articles/resultats-des-quinzaines-mcp-2018>.

(1) Pour plus de précisions, voir encadré consacré aux éléments de méthode.

(2) Troubles musculo squelettiques (TMS) principalement.



1.6 PROBLÈMES DE SANTÉ PRIS EN CHARGE DANS LES CENTRES DE CONSULTATIONS DE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES (CCPP)

• Problèmes de santé au travail (PST)⁽¹⁾ pris en charge dans les centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP) - Moyenne 2019-2020 :

CCPP d'Angers et de Nantes. Ensemble des CCPP de France participant au réseau RNV3P :

	CCPP d'Angers		CCPP de Nantes		Ensemble des CCPP du réseau RNV3P	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cinq groupes de pathologies (CIM10) les plus fréquents pour l'ensemble des CCPP du réseau RNV3P⁽²⁾						
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (CIM10 : M00-M99) + Syndrome canal carpien (G56)	641	66%	122	23%	2 968	18%
Troubles mentaux et du comportement (F00-F99) + Surmenage et stress (Z73)	125	13%	82	15%	2 853	17%
Tumeurs malignes ou In-situ (C00-D09)	80	8%	34	6%	2 462	15%
Maladies de l'appareil respiratoire (J00-J99) + Dyspnée (R06) + Toux (R05)	25	3%	52	10%	2 121	13%
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (L00-L99)	11	1%	130	24%	1 554	9%
Autres	96	10%	119	22%	4 657	28%
Ensemble des cas dont l'investigation au CCPP a fait l'objet d'une codification en CIM 10	978	100%	539	100%	16 615	100%
Ensemble des cas pris en charge	979	-	637	-	16 910	

Source : RNV3P. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) Pour plus de précisions, voir encadré consacré aux éléments de méthode.

(2) Les codes Cim10 des pathologies sont indiqués entre ()

• Pathologies en relation avec le travail :

Pathologies en relation avec le travail (PRT)⁽¹⁾ prises en charge dans les centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP) - Moyenne 2019-2020

CCPP d'Angers et de Nantes. Ensemble des CCPP de France participant au réseau RNV3P

	CCPP d'Angers		CCPP de Nantes		Ensemble des CCPP du réseau RNV3P	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cinq groupes de pathologies (CIM10) les plus fréquents pour l'ensemble des CCPP du réseau RNV3P⁽²⁾						
Troubles mentaux et du comportement (F00-F99) + Surmenage et stress (Z73)	100	13%	47	14%	2 181	25%
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (CIM10 : M00-M99) + Syndrome canal carpien (G56)	530	68%	62	18%	1 770	20%
Tumeurs malignes ou In-situ (C00-D09)	59	8%	26	7%	1 584	18%
Maladies de l'appareil respiratoire (J00-J99) + Dyspnée (R06) + Toux (R05)	20	3%	44	13%	1 451	17%
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (L00-L99)	9	1%	120	35%	953	11%
Autres	62	8%	44	13%	702	8%
Ensemble des cas	778	100%	342	100%	8 639	100%
Ensemble des cas pris en charge	979	-	637	-	16 910	

Source : RNV3P. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) Pour plus de précisions, voir encadré consacré aux éléments de méthode.

(2) Les codes Cim10 des pathologies sont indiqués entre ()



1.7 EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

• Estimation des effectifs et proportion de salariés des Pays de la Loire exposés aux risques professionnels

Données nationales de l'enquête Sumer 2016-2017 régionalisées :

	Pays de la Loire		France entière
	Effectif estimé de salariés exposés ⁽¹⁾ - 60 FAP ⁽²⁾ -	Taux de salariés exposés (%) - 60 FAP -	Taux de salariés exposés (%) ⁽³⁾ - 60 FAP -
Environnement physique agressif			
Risques chimiques	641	66%	122
Exposition à au moins un produit chimique	422 650	33,3%	31,3%
Agents biologiques	80	8%	34
Exposition à un ou plusieurs agents biologiques	300 440	23,7%	24,3%
Exposition dans un contexte d'exposition supérieur au risque communautaire	297 360	23,4%	24,0%
Bruit	96	10%	119
Exposition à des nuisances sonores	464 260	36,6%	32,6%
Exposition au bruit supérieur à 80 dbA	353 450	27,9%	23,6%
Exposition au bruit comportant des chocs, impulsions...	170 810	13,5%	11,5%
Température			
Exposition à des nuisances thermiques	285 090	22,5%	21,0%
Exposition au travail au froid imposé (températures < 15°C)	84 400	6,7%	6,2%
Exposition au travail au chaud imposé (températures > 24°C)	87 430	6,9%	6,3%
Rythme de travail			
Exposition au travail de nuit entre 0 et 5 heures 45 nuits ou plus	69 800	5,5%	5,3%
Exposition au travail en équipes (travail posté)	192 280	15,2%	14,2%
Exposition au travail répétitif (répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à cadence élevée)	186 030	14,7%	14,3%
Contraintes physiques marquées			
Exposition à la manutention manuelle de charges ⁽⁴⁾	465 380	36,7%	34,5%
Exposition à la manutention manuelle de charges 20 heures ou plus par semaine ⁽⁴⁾	63 560	5,0%	4,5%
Exposition au travail exigeant une position forcée d'une ou plusieurs articulations	243 680	19,2%	17,9%
Exposition au travail avec machines et outils vibrants	203 090	16,0%	13,5%
Exposition aux outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs	157 620	12,4%	10,3%

Sources : Dares (Sumer 2016-2017), Insee (RP2016). Calculs : Sese, Dreets des Pays de la Loire. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique des 60 FAP ⁽²⁾ pour lesquels les taux d'exposition nationaux (Sumer 2017) sont disponibles (voir rubrique « champ », page précédente).

(1) Données nationales régionalisées selon la méthode définie par la Dares (voir rubrique « définition », page précédente).

(2) FAP (Famille d'activité professionnelle) pour lesquelles les taux d'exposition nationaux (Sumer 2017) sont disponibles (voir rubrique « champ », page précédente).

(3) Voir rubrique « avertissement », page précédente.

(4) Définition européenne.

NB : Ces estimations régionales reflètent la spécificité du tissu régional en termes de famille d'activité professionnelle (FAP) des salariés, et non une spécificité régionale des expositions.

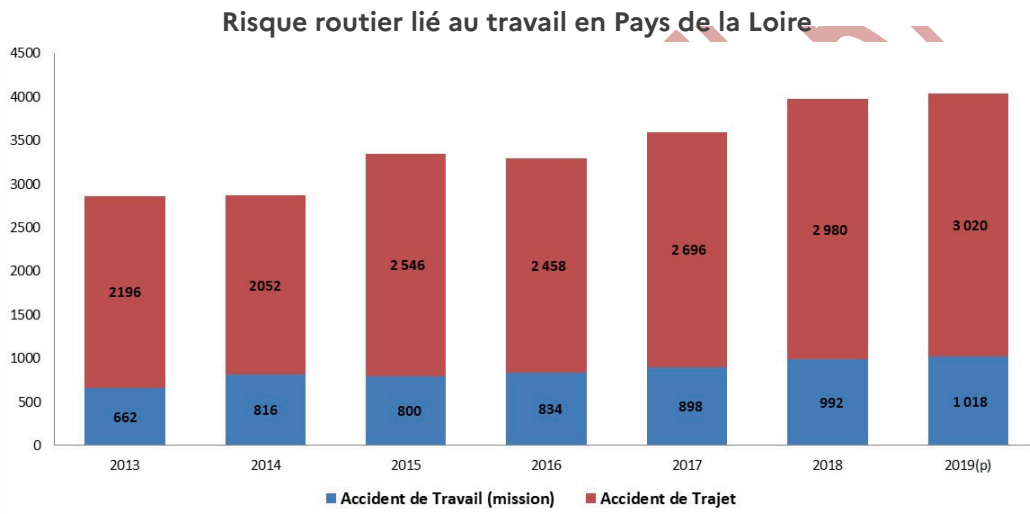


1.8 ETAT STATISTIQUE DU RISQUE ROUTIER SUR LES PAYS DE LA LOIRE POUR LE RÉGIME GÉNÉRAL

Préambule : dans ce document sont comptabilisés les accidents du travail (mission) et de trajet avec première indemnisation, c'est-à-dire les sinistres avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

De plus, il convient de rappeler que, à compter du 1er janvier 2013, et en application des directives européennes liées aux statistiques relatives aux accidents du travail, seuls les accidents d'au moins 4 jours d'arrêt de travail prescrits font l'objet d'une codification.

Les statistiques présentées ci-dessous sont uniquement issues des accidents de travail ou de trajet ayant fait l'objet d'une codification. Cet état des lieux n'est donc pas exhaustif et exclut les «petits» accidents sans gravité.

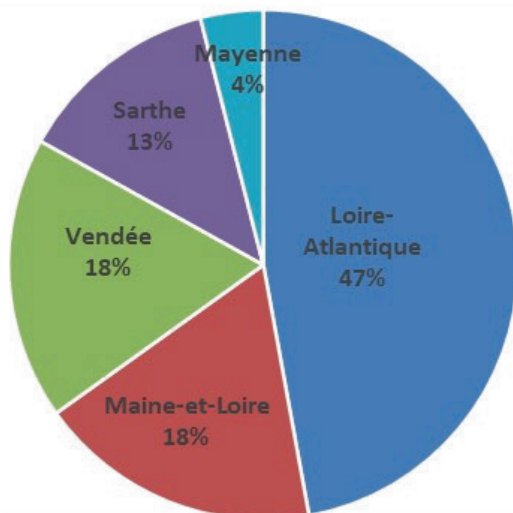


Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

En 2019, le risque routier lié au travail sur la région des Pays de la Loire comptabilise près de 4 000 accidents. Il ne cesse d'augmenter depuis 2013.

25 % de ces accidents sont des accidents de mission.

• Répartition géographique du risque routier sur les Pays de la Loire :



Source : Carsat PDL - 2019(p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

En 2019, la Loire-Atlantique comptabilisait près de la moitié des accidents de travail (trajet compris) liés sur la région.



• Les 4 secteurs les plus impactés par la sinistralité des AT «mission» liés au risque routier en Pays de la Loire :

Code NAF	Libellé Code NAF	2019(p)	Répartition 2019
4941A	Transports routiers de fret interurbains	89	8,8%
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	90	8,8%
5610C	Restauration de type rapide	70	6,9%
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	60	5,9%

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Près de 18% des accidents de mission liés au risque routier concernent un salarié d'une entreprise de transport routier de fret interurbains, ou d'activité « postale ».

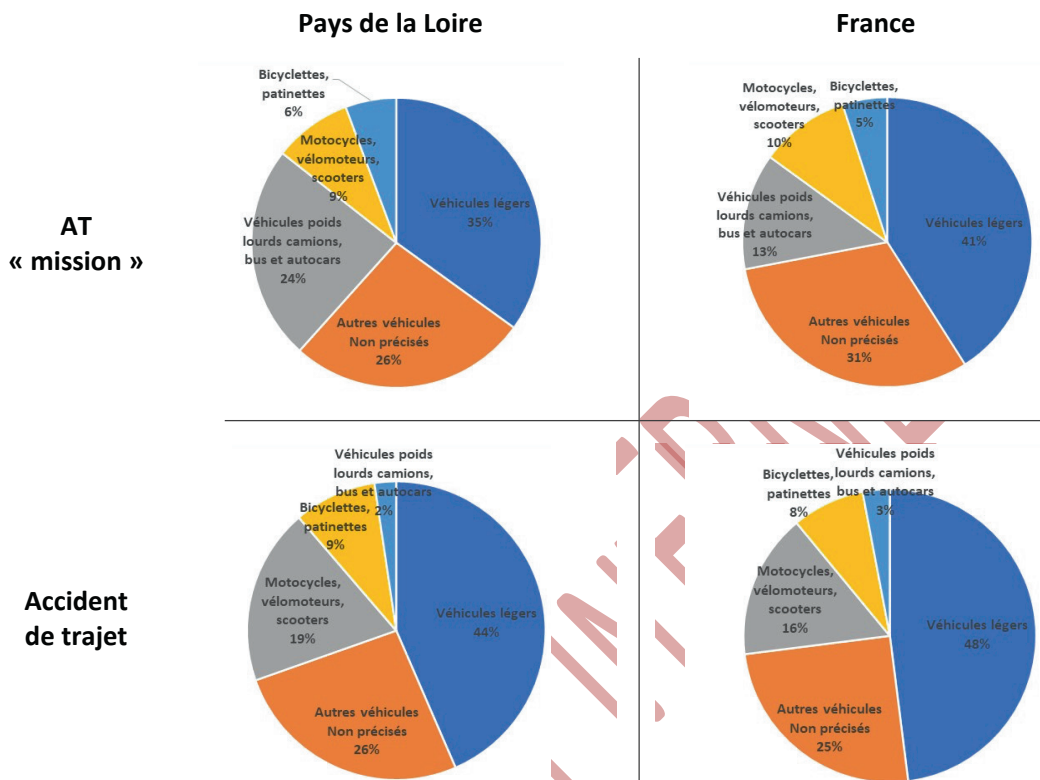
• Les 4 secteurs les plus impactés par la sinistralité des accidents de trajet liés au risque routier en Pays de la Loire :

Code NAF	Libellé Code NAF	2019(p)	Répartition 2020
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	368	12,2%
5610A	Restauration traditionnelle	123	4,1%
8610Z	Activités hospitalières	81	2,7%
4711F	Hypermarchés	76	2,5%

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

12% des accidents de trajet liés au risque routier concernent un salarié d'une agence d'intérim.

• L'agent Matériel de Déviation liés au risque routier :



Source : Carsat PDL - 2019(p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

- 25 % des AT mission sont liés à un poids lourd en Pays de la Loire, ce qui représente 10 points de plus qu'au niveau national.
- Près de 30 % des AT trajet sont liés à des véhicules de 2 roues.



1.9 ARRÊTS DE TRAVAIL DE PLUS DE TROIS MOIS

• Fréquence par secteur d'activité :

Arrêts de travail de plus de trois mois consécutifs - 2019

Branche maladie, branche accidents du travail et maladies professionnelles

Secteurs d'activité (Nomenclature NAF1)	Effectif d'actifs dans le secteur ⁽¹⁾ Pays de la Loire	Taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail d'une durée de plus de trois mois consécutifs ⁽²⁾	
		Pays de la Loire	France
Ensemble des secteurs d'activité	1 147 430	4,7%	4,6%
Q - Santé humaine et action sociale, uniquement salariés du secteur privé et contractuels de la fonction publique affiliés au régime général	100 400	8,0%	8,1%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 9,6%⁽³⁾</i>			
87.10C Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement méd.	2 090	11,7%	9,5%
86.10Z Activités hospitalières	14 160	11,1%	10,3%
87.10A Hébergement médicalisé pour personnes âgées	13 090	10,5%	10,6%
88.10A Aide à domicile	13 930	10,4%	11,1%
A1 - Salarié affilié à la MSA sans précision (dont salariés agricoles)	59 400	5,0%	5,1%
C - Industrie manufacturière	225 480	4,8%	4,7%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 5,8%⁽³⁾</i>			
10.12Z Transformation et conservation de la viande de volaille	8 450	8,6%	9,0%
10.13A Préparation industrielle de produits à base de viande	3 750	7,2%	7,5%
10.11Z Transformation et conservation de la viande de boucherie	6 610	7,0%	7,6%
10.72Z Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	1 940	6,6%	6,4%
10.20Z Transf ^o et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	990	6,6%	7,6%
22.22Z Fabrication d'emballages en matières plastiques	1 520	6,1%	6,3%
29.32Z Fabrication d'autres équipements automobiles	4 220	5,9%	6,0%
32.99Z Autres activités manufacturières (n.c.a.)	1 490	5,9%	5,3%
13.92Z Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	1 340	5,9%	5,4%
B - Industries extractives	1 200	4,7%	4,8%
N - Activités de services administratifs et de soutien	99 560	4,4%	4,3%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 5,3%⁽³⁾</i>			
82.20Z Activités de centres d'appels	2 470	8,7%	8,3%
81.22Z Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	4 810	7,0%	6,0%
82.92Z Activités de conditionnement	960	5,8%	6,1%
S - Autres activités de services	25 660	4,3%	4,3%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 5,2%⁽³⁾</i>			
96.09Z Autres services personnels (n.c.a.)	2 120	8,5%	7,3%
A2 - Exploitant agricole sans précision (régime MSA)	36 250	4,3%	3,9%
O - Administration publique (uniquement sécurité sociale)	9 160	4,2%	5,0%
I - Hébergement et restauration	45 560	4,2%	4,0%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 5,0%⁽³⁾</i>			
55.30Z Terrains de camping, parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	980	6,8%	7,5%
56.29B Autres services de restauration (n.c.a.)	2 650	6,7%	7,6%
56.29A Restauration collective sous contrat	2 830	6,6%	7,5%
55.10Z Hôtels et hébergement similaire	5 710	5,7%	4,9%
P - Enseignement, uniquement salariés du secteur privé et contractuels de la fonction publique affiliés au régime général	25 270	4,1%	4,2%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 4,9%⁽³⁾</i>			
85.31Z Enseignement secondaire général	4 820	6,4%	7,4%



Secteurs d'activité (Nomenclature NAF1)	Effectif d'actifs dans le secteur ⁽¹⁾ Pays de la Loire	Taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail d'une durée de plus de trois mois consécutifs ⁽²⁾	
		Pays de la Loire	France
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	170 050	4,1%	4,3%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 4,9% ⁽³⁾</i>			
46.46Z Commerce de gros (interentreprises) de produits pharmaceutiques	1 390	8,5%	4,3%
47.19B Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	1 260	6,4%	5,3%
47.11F Hypermarchés	24 690	5,9%	6,6%
47.75Z Commerce de détail de parfums et produits de beauté en magasin	1 130	5,5%	5,4%
47.99A Vente à domicile	990	5,5%	4,3%
47.52B Commerce de détail quincaillerie, peintures, verres - grandes surfaces	4 490	5,2%	5,5%
47.71Z Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	7 220	5,1%	4,8%
46.31Z Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	1 530	4,9%	4,4%
F - Construction	90 040	4,1%	4,2%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 4,9% ⁽³⁾</i>			
43.34Z Travaux de peinture et vitrerie	5 950	6,0%	4,8%
43.99C Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	10 780	5,2%	5,0%
43.91B Travaux de couverture par éléments	3 360	5,1%	5,1%
H - Transports et entreposage, hors transport ferroviaire	74 160	4,1%	4,1%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 4,9% ⁽³⁾</i>			
52.10A Entreposage et stockage frigorifique	1 080	12,4%	13,2%
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	2 210	6,3%	5,0%
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	5 060	6,0%	4,3%
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	3 990	5,7%	5,6%
51.10Z Transports aériens de passagers	1 260	5,3%	4,5%
52.10B Entreposage et stockage non frigorifique	2 270	5,0%	5,5%
K - Activités financières et d'assurance	41 560	3,7%	3,6%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 4,7% ⁽⁴⁾</i>			
65.11Z Assurance vie	1 290	5,8%	5,5%
L - Activités immobilières	11 650	3,5%	3,8%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 4,7% ⁽⁴⁾</i>			
68.20B Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 740	6,0%	4,5%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	63 230	2,7%	2,6%
<i>Activités en NAF5 comptant plus de 1 000 actifs et dont le taux d'actifs ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois consécutifs (PDL) > 4,7% ⁽⁴⁾</i>			
70.10Z Activités des sièges sociaux	5 920	5,2%	4,5%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	15 070	2,2%	2,4%
J - Information et communication	38 650	4,1%	4,1%

Sources : Système national des données de santé (SNDS), Acof, MSA. Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) Nombre total d'actifs affiliés au régime général ou à la MSA. Voir encadré « précision sur l'indicateur ».

(2) Pour plus de précisions, voir encadré consacré aux éléments de méthode et encadré « précision sur l'indicateur ».

(3) Valeur dépassant de 20 % le taux moyen régional de l'ensemble du secteur d'activité (selon la nomenclature NAF1).

(4) Taux moyen régional de l'ensemble des secteurs d'activité.

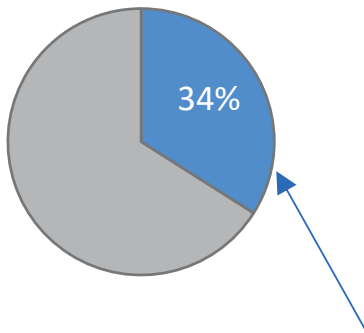


• **Caractéristiques des actifs concernés :**

Arrêts de travail de plus de trois mois consécutifs - 2019
 Branche maladie, branche accidents du travail et maladies professionnelles

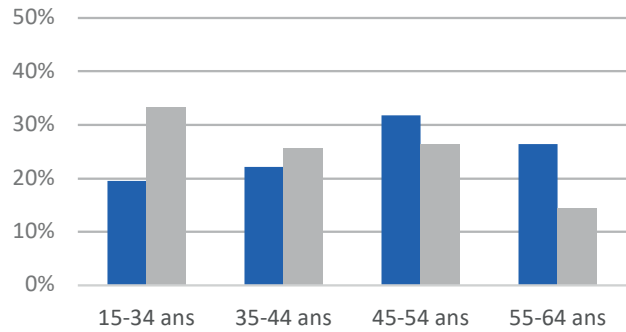
Répartition (en %) des personnes ayant eu un arrêt de travail d'une durée supérieure à trois mois consécutifs ⁽¹⁾ selon

qu'elles sont ou non prises en charge au titre d'une affection de longue durée (ALD)



Personnes en ALD

la tranche d'âge
 comparaison à la structure par âge de la population active au RP2018



■ Personnes ayant eu un arrêt de travail de plus de 3 mois
 ■ Ensemble des actifs (RP2018)

Source : Système national des données de santé (SNDS), Acoiss, MSA, Insee RP(2018). Exploitation : ORS Pays de la Loire.
 (1) Pour plus de précisions, voir encadré consacré aux éléments de méthode.





2 - LE PLAN REGIONAL SANTE TRAVAIL DES PAYS DE LA LOIRE



4^e PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL des Pays de la Loire 2021 - 2025

LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

- Salarié Désigné Compétent (SDC)
- DUER QVCT (Accompagnement des élus - Accompagnement des TPE-PME)
- Prévention des risques chimiques (notamment radon)
- Prise en compte du risque Amiante par les donneurs d'ordres publics, privés et les particuliers, acteurs fondamentaux dans le cadre des opérations Amiante
- Prévention des chutes de hauteur (avec ciblage sur les maîtres d'ouvrage)
- Prévention des RPS et des TMS
- Prévention du risque routier

DÉSINSERTION ET USURE PROFESSIONNELLES ET MAINTIEN EN EMPLOI

- Prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle pour faciliter le maintien dans l'emploi, regroupant l'ensemble des structures concernées en prenant en compte les obligations découlant des textes pris en application de la Loi Santé au travail

DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- Approche partagée de la santé (santé publique, santé au travail, santé-environnement)
- Energies marines renouvelables (groupe inter-régional)



PILOTAGE PAR LE CROCT ACTIONS DE COMMUNICATION

Retrouvez toutes les productions, outils, animations, informations utiles sur le site du PRST :

www.prst-pdl.fr



AXE STRATÉGIQUE 1

RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE AU TRAVAIL ET LA CULTURE DE PRÉVENTION :

• Thématique 1 : Salarié Désigné Compétent (SDC)

- Action 1 :** Consolider et valoriser les actions du PRST3.
Action 2 : Communiquer le plus largement possible.

Les partenaires du PRST Pays de la Loire s'appuieront sur les outils et actions développés dans le cadre du précédent plan pour les valoriser et mettre en avant le dispositif « SDC » en l'élargissant le cas échéant à d'autres partenaires, en vue de favoriser notamment des actions de formation, ou le recueil de témoignages de retours d'expériences.

• Thématique 2 : DUER et QVCT : Comment accompagner les élus et les TPE-PME ?

- Action 1 :** De quoi parle-t-on ? Positionner le sujet afin de pouvoir en parler.
- Être au clair dans le groupe sur les sujets DUER et QVCT.
 - Que chaque membre du groupe de travail puisse communiquer et échanger sur ces sujets.
 - Que les acteurs des TPE/PME (employeurs, élus, salarié désigné compétent, salariés) en sachent plus sur ces sujets.
- Action 2 :** Expérimentations : tester des moyens de communication et de mobilisation qui marchent.
- Trouver les moyens de communication et les méthodes de sensibilisation qui fonctionnent auprès des TPE/PME.
 - Réussir à mobiliser des TPE/PME.
- Action 3 :** On fait le buzz : partager des repères et mobiliser les cibles.
- Partager des repères sur QVCT et DUER avec nos cibles.
 - Avoir un retour sur les actions (diffusion, communication, ...) menées.
 - Réussir à mobiliser des TPE/PME.

De quoi parle-t-on ?

On constate un niveau de maturité différente sur les sujets avec une nécessité de partager le vocabulaire et les représentations entre partenaires avant de se tourner vers les cibles.

Expérimentations

Les membres du groupe sont représentatifs des partenaires terrain des entreprises. Ils disposent d'une forte expertise sur les sujets qui tournent autour de QVCT et DUER mais ne réussissent pas à mobiliser les acteurs de l'entreprise. L'objectif est de trouver les solutions permettant une bonne communication et assurer des méthodes de sensibilisation actuelles efficaces.

On fait le buzz

Des documents et des vidéos ont été produits : il convient de poursuivre leur promotion et d'enrichir avec les contenus sur QVCT et amplifier cette promotion en utilisant de nouveaux canaux.

Pilotes et partenaires :

- /// Pilote
 - DREETS

- /// Contributeurs :
 - MSA 44-85 et 49
 - OP (MEDEF UI72 et 85)
 - DDETS 49

- /// Partenaires et/ou experts à associer :
 - A définir

- /// Public cible :
 - Salariés, élus et employeurs
 - Formateurs et organismes de formation

Pilotes et partenaires :

- /// Pilotes
 - ARACT
 - SPSTI (STCS)

- /// Contributeurs :
 - OS (CFDT, FO, CFTC)
 - OP (MEDEF UI44 et UI53, U2P, FRSEA, FFB)
 - SPSTI (SSTCL)

- /// Partenaires et/ou experts à associer :
 - A définir

- /// Public cible :
 - Les membres du groupe travail
 - Tous les partenaires « terrain » des entreprises
 - TPE-PME :
 - Salariés
 - Employeurs
 - Élus
 - Salarié désigné compétent



• Thématique 3 : Prévention des risques chimiques

Action 1 : Promouvoir la prévention du risque radon en milieu professionnel :

- Organiser un webinaire inter-régional « radon » (Bretagne, Pays de la Loire) fin 2022/début 2023 à destination des acteurs de la prévention.
- Elaborer des outils méthodologiques, des animations vidéo, interviews sur des retours d'expériences, des dessins animés, etc. pour les entreprises et préventeurs.
- Créer une page Internet consacrée au « radon » sur le site du PRST4.
- Communiquer et déployer l'action auprès des TPE-PME (sessions de sensibilisation des entreprises (zone 3) + entreprises relevant de l'arrêté du 30 juin 2021 + autres cibles à définir (2024-2025)).

Action 2 : Une seconde action sera définie et mise en œuvre en fonction de l'état d'avancement de la première action avec comme possible sujet la qualité de l'air intérieur des locaux de travail.

SENSIBILISER LES ENTREPRISES AU RISQUE RADON D'ORIGINE NATURELLE :

Le radon est un gaz radioactif naturel qui présente un caractère cancérigène certain pour l'homme (cancer du poumon / Centre international de recherche sur le cancer - CIRC).

Le nombre de décès attribuable au radon en France métropolitaine est estimé à 3 000 cas par an.

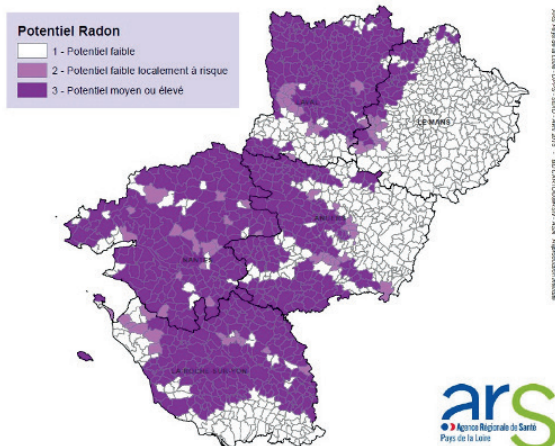
La région des Pays de la Loire est fortement impactée par la présence de radon (cf. Cartographie du potentiel radon de l'IRSN ci-dessous). Le pourcentage de communes classées en zone 3 est de 78 % pour la Loire-Atlantique, 69 % pour la Mayenne, 59 % pour la Vendée, 48 % pour le Maine et Loire, 11 % pour la Sarthe.

Depuis 2018, toutes les entreprises ont l'obligation d'évaluer le risque radon dans tous les lieux de travail en rez-de-chaussée ou sous-sols et certains lieux spécifiques.

Or ce risque est souvent méconnu par les entreprises avec des situations d'expositions non identifiées, notamment dans les lieux spécifiques (secteur de l'eau, mines, ...).

Les préventeurs sont quant à eux peu sensibilisés, des ressources peu identifiées, notamment pour les travaux de remédiation.

Enfin, une révision des coefficients de dose pour le radon est programmée dans un avenir proche.



Le potentiel RADON en Pays de la Loire

En dehors de la problématique « radon », une seconde action sera définie et mise en œuvre en fonction de l'état d'avancement de la première action avec comme possible sujet la qualité de l'air intérieur des locaux de travail, s'appuyant sur les évolutions techniques et organisationnelles mises en œuvre dans le cadre de la prévention du COVID-19. L'aération et la ventilation sont indispensables. Elles permettent de renouveler l'air en permanence et d'évacuer les polluants produits et circulant à l'intérieur des locaux (présence humaine, activités, matériaux de construction, équipements et mobiliers, produits chimiques, humidité, virus...).

Pilotes et partenaires :

- Pilote**
 - DREETS
- Contributeurs :**
 - ASN
 - ARS
 - DREETS
 - OPPBTP
 - OP (FFB, UIMM 72)
 - SPSTI (SMIE, GIST, SSTRN, ST 72)
 - CARSAT
- Public cible :**
 - Employeurs régimes général et agricole
 - Professionnels de la santé au travail (IPRP, médecins du travail), préventeurs d'entreprises,
 - représentants du personnel



• Thématique 4 : Prévention du risque Amiante

Action 1 : Améliorer la prise en compte du risque Amiante par les donneurs d'ordres, en s'appuyant sur des actions méthodologiques d'accompagnement :

- préalablement à l'engagement des opérations projetées,
- pour l'organisation de la prévention lors de la phase d'élaboration des cahiers des charges.

Action 2 : Déployer les outils d'ingénierie et de communication Amiante déjà réalisés dans le cadre des précédents plans régionaux.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE AMIANTE PAR LES DONNEURS D'ORDRES PUBLICS, PRIVÉS ET LES PARTICULIERS, ACTEURS FONDAMENTAUX DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS AMIANTE :

1. Contexte :

Les donneurs d'ordres publics et privés sont des acteurs fondamentaux dans le cadre des opérations amiante. Ils détiennent la responsabilité d'identifier et d'évaluer la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante avant tout projet de travaux, de désigner les entreprises ayant les capacités matérielles, organisationnelles et humaines, ainsi que les compétences requises, pour réaliser les opérations.

Actuellement, la plupart des donneurs d'ordres n'ont qu'une connaissance parcellaire de leurs obligations, des enjeux de la réglementation amiante et de la nécessité de prévenir le risque amiante.

Le décret n°2017-899 du 9 mai 2017 modifié le 27 mars 2019 leur impose le repérage de l'amiante avant travaux (RAT) quels que soient les secteurs d'activités : ouvrages de génie civil et infrastructures de transport, matériels roulants, engins flottants, aéronefs, équipements de travail,...

En effet, si le repérage de l'amiante dans les immeubles bâtis polarise toutes les attentions depuis de nombreuses années, les travailleurs des autres secteurs d'activités sont également concernés sachant qu'ils peuvent aussi être exposés aux fibres d'amiante. Le champ d'application de cette obligation légale élargit la notion de DO aux commanditaires de travaux, en conditionnant le périmètre de l'opération à la mission de repérage avant travaux.

En outre, le nombre d'entreprises compétentes est très largement insuffisant notamment dans certains secteurs d'activité comme le second œuvre : couvreurs, canaliseurs,...

L'objectif du projet est donc de donner un nouvel élan sur la prise en compte du risque amiante par les donneurs d'ordres, afin de leur permettre :

- de définir, à l'aide notamment du repérage :
 - o le cadre juridique des opérations
 - o les contraintes organisationnelles associées
- de faire le choix des entreprises compétentes et de fait, de les inciter à prendre en compte la problématique amiante dans le cadre de leurs futures opérations.

2. Enjeux :

La prévention du risque d'exposition à l'amiante est une priorité. La branche AT/MP est particulièrement concernée en raison du nombre important de maladies professionnelles (2488 pathologies reconnues en 2020).

L'enjeu économique est significatif car le coût des réparations est très élevé.

Nota : Une récente étude de l'ANSES évalue à 42 % la part des cancers professionnels tous secteurs confondus dus à des expositions à l'amiante.

Pilotes et partenaires :

/// Pilotes

- CARSAT Pays de la Loire
- DREETS Pays de la Loire

/// Contributeurs et partenaires :

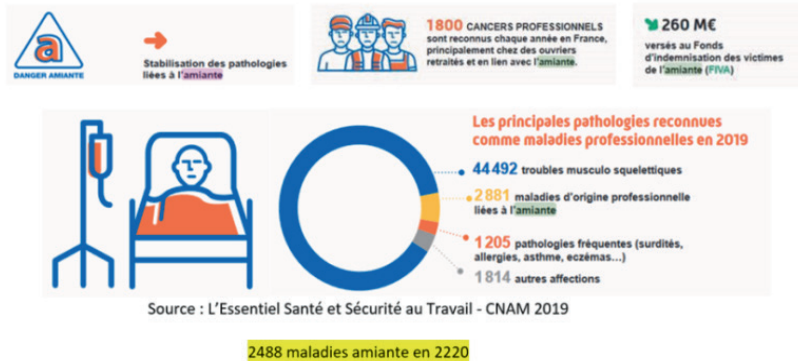
- DREETS Pays de la Loire
- MSA 49
- OPPBTP
- OS (CGT)
- OP (MEDEF IU72)
- ADEVA 72
- CAP Amiante
- les centres de gestion
- la DIRO
- les services institutionnels
- les services prévention des grandes métropoles, la région et le département 44
- DREETS Normandie
- MSA Normandie
- ...

/// Public cible :

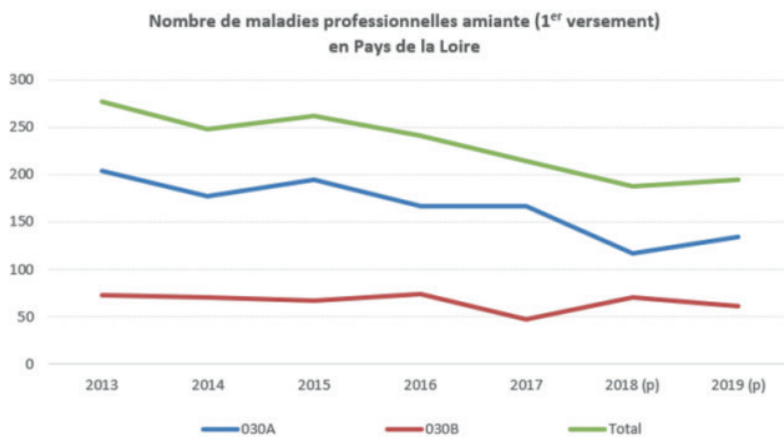
- Donneurs d'ordres des 6 domaines d'activité réglementaire (Décret n° 2017-899 du 09 mai 2017 modifié le 27 mars 2019/ Article R.4412-97/II : 1 Immeubles bâtis ; 2 Autres immeubles tels que terrains ouvrages de génie civil et infrastructures de transport ; 3 Matériels roulants ferroviaires et autres matériels roulants de transport ; 4 Navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes ; 5 Aéronefs ; 6 Installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une activité)
- Employeurs, salariés et grand public

3. Sources mobilisées : institutions, sources statistiques ou bibliographie mobilisées pour établir le diagnostic

Données nationales CNAM



Données régionales Carsat Pays de la Loire



(p) = données provisoires



Une sinistralité difficile à cerner

La durée moyenne entre la fin de l'exposition et l'apparition d'une maladie est de 26 ans (source : SPF / réunion du GTNAF de juillet 2017). Cette durée rend difficile la reconnaissance du caractère professionnel d'une maladie ainsi que son imputation.

En conséquence, il existe une sous-estimation de l'impact professionnel sur les maladies. Plus de la moitié des maladies professionnelles dans les Pays de la Loire sont imputées au compte spécial. Les maladies liées à l'amiante, inscrites aux tableaux 30 et 30 bis, affectent l'appareil respiratoire (asbestose, plaques pleurales, cancer des poumons, mésothéliome). La région des Pays de la Loire est une des régions les plus impactées par le nombre de décès par mésothéliome.

• Thématique 5 : Prévention des chutes de hauteur (avec ciblage sur les maîtres d'ouvrage)

Action 1 : Promouvoir la prévention des chutes de hauteur pour les métiers et les secteurs particulièrement exposés : recul de la sinistralité « chutes » pour ces professions et secteurs relevant particulièrement du BTP.

Action 2 : Améliorer la conception et la réalisation des chantiers en sécurité par l'implication des maîtres d'ouvrage, notamment ceux des maisons individuelles :

- Prise en compte de la sécurité au travail en amont et à toutes les étapes de la construction,
- Mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels sur les chantiers de maisons individuelles.

Action 3 : Renforcer l'efficacité du dispositif de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) : accroissement de l'efficacité en prévention et du nombre de coordonnateurs SPS.



MIEUX CONNAÎTRE LES SITUATIONS DE TRAVAIL ET SECTEURS ACCIDENTOGÈNES POUR RENFORCER LA PRÉVENTION :

Les chutes concernent tous les secteurs d'activité et tous les corps de métier relevant particulièrement du BTP : les situations dangereuses exposant les personnes aux risques de chutes sont par nature très diverses, peuvent se rencontrer à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux, dans un environnement plus ou moins maîtrisable par l'entreprise, et parfois lors de l'utilisation d'un matériel ou d'une machine. Une prévention adaptée de ces risques repose sur une approche à la fois humaine, technique et organisationnelle d'une part, et sur des actions sur l'environnement de travail et les conditions de réalisation des tâches d'autre part. La démarche de prévention sera d'autant plus efficace que les situations à risque auront été correctement identifiées en amont.

Une meilleure vision de l'accidentologie, tant en matière de chutes de hauteur que de plain-pied, obtenue à partir des travaux du ministère du Travail et des partenaires (Assurance Maladie – Risques professionnels, ministère chargé de l'Agriculture, CCMISA, OPPBTP), permettra ainsi d'approfondir la connaissance des circonstances et des causes des accidents. Il s'agira ensuite d'en dégager des enseignements en matière de prévention et de sensibiliser le grand public et les professionnels des secteurs exposés. Une attention particulière sera portée aux chutes en lien avec l'utilisation de véhicules ou de machines agricoles.

Pilotes et partenaires :

- Pilotes**
 - CARSAT
 - DREETS
 - OPPBTP
- Contributeurs :**
 - MSA 53-61-72
 - OS (CFDT)
 - OP (MEDEF-FFB-UI49, U2P-CAPEB)
- Partenaires et/ou experts à associer :**
 - A définir
- Public cible :**
 - Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, promoteurs, CSPS, logisticiens, Chefs d'entreprises, Salariés
 - Professionnels de la santé au travail
 - Représentants du personnel

34

Livrables :

État des lieux de l'accidentologie, notamment des circonstances et causes des accidents, et enseignements tirés en matière de prévention en lien avec les CTN le cas échéant.

Contexte – Enjeux Chutes

<https://assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/2022-sante-travail-chutes>

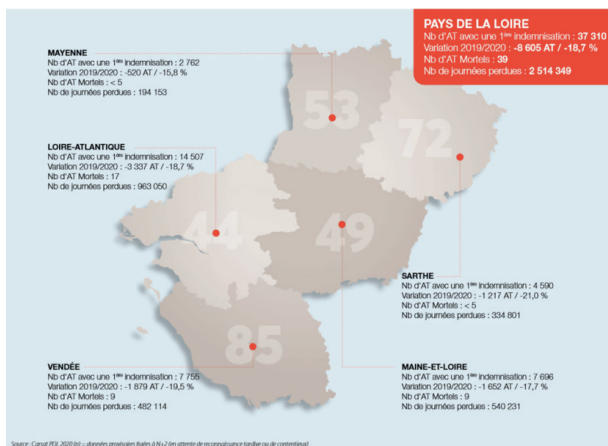
Analyse AT

<https://www.carsat-pl.fr/home/entreprise/les-accidents-du-travail.html>

<https://www.carsat-pl.fr/files/live/sites/carsat-pl/files/pdf/entreprises/stats-at-mp-2020.pdf>



Des disparités territoriales



La Loire Atlantique recense près de 40 % des AT de la région et enregistre un fléchissement des AT identique à celui de la région.

Des accidents du travail en forte baisse dans les secteurs contraints à l'arrêt

Secteurs d'activité	Nb d'AT avec une première indemnisation 2019(p)	Nb d'AT avec une première indemnisation 2020(p)	Évolution 2019/2020	
			Effectifs	%
C - Industrie manufacturière	9 501	7 704	-1 797	-18,9 %
F - Construction	6 386	5 386	-1 020	-16,0 %

Risques à l'origine de l'AT	Nb d'AT avec 1 ^{ère} indemnisation 2020	Part
Chutes de plein pied	4 220	11,3 %
Chutes de hauteur	2 470	6,6 %



• Thématique 6 : Prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) et des Troubles Musculo Squelettiques (TMS)

Action n° 1 : Consolider l'inventaire des ressources existantes quant à la prévention des TMS-RPS :

- Faire un état des lieux pertinent et pragmatique des ressources utiles à la prévention des TMS-RPS sur les Pays de la Loire.
- En lien avec le groupe de travail Communication, définir les vecteurs de communication efficaces tant sur le fond que sur la forme pour toucher le plus grand nombre de personnes.

Action n° 2 : Faciliter la prévention des TMS-RPS en amont des évolutions organisationnelles :

- Créer des outils simples et pragmatiques pour aider les décideurs/managers à mieux intégrer la prévention des TMS-RPS dans leurs projets d'entreprise.
- Créer des supports, outils, documents pour sensibiliser les managers, salariés et IRP aux TMS-RPS, en mettant en avant le lien entre ces deux risques et l'objectif 1.
- En lien avec le groupe de travail Communication, définir les vecteurs de communication efficaces tant sur le fond que sur la forme pour toucher le plus grand nombre de personnes.

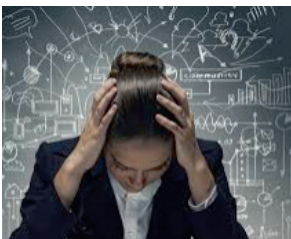
Les thématiques RPS et TMS sont appréhendées de concert et de manière transversale, les facteurs de risques étant interdépendants. Le groupe pourra s'appuyer sur des études en cours réalisées en particulier en Pays de la Loire.

CONSOLIDER L'INVENTAIRE DES RESSOURCES EXISTANTES QUANT À LA PRÉVENTION DES TMS-RPS :

Les ressources/compétences humaines (contacts), documentaires, supports, outils pédagogiques, ... utiles à la compréhension et l'accompagnement en matière de prévention des TMS-RPS ont évolué depuis le PRST3, la crise sanitaire ayant également eu un impact non négligeable sur ces derniers.

FACILITER LA PRÉVENTION DES TMS-RPS EN AMONT DES ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES :

Force est de constater que de nombreuses situations de travail vécues au quotidien ne maîtrisent pas suffisamment les risques TMS et RPS. En effet, celles-ci n'ont pas notamment intégré pleinement les facteurs biomécaniques, organisationnels et psychosociaux lorsqu'elles n'étaient alors qu'à l'état de projet.



Pilotes et partenaires :

/// Pilotes

- OP (MEDEF UI85)
- SPSTI (SMINOV)

/// Contributeurs :

- ARS
- CARSAT
- DREETS
- MSA 49 et 53-61-72
- OS (CGT, CFDT, CFTC)
- OP (CPME, U2P)
- SPSTI (ST72)

/// Partenaires et/ou experts à associer :

- INRS

/// Public cible :

- Tous les salariés quel que soit leur contrat de travail
- Employeurs : toutes activités, principalement entreprises dont l'effectif est inférieur à 50 salariés
- IRP, notamment membres élus au CSE



• Thématique 7 : Prévention du risque routier

Action 1 : Cartographier le risque routier professionnel au niveau régional.

Action 2 : Mobiliser les acteurs de certains secteurs d'activité sinistrés (à définir) pour communiquer sur ce risque.

Action 3 : Intégrer la prévention du risque routier dans les plans de mobilité.

PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL - TRAJET ET MISSION :

La sinistralité en lien avec le risque routier est en augmentation de 40% de 2014 à 2019 en Pays de la Loire pour le régime général (accidents de trajet et de mission).

Il s'agit de la première cause d'accidents mortels au travail.

La question du risque routier est en lien direct avec l'évolution de l'organisation du travail (télétravail par exemple). Elle fait également écho à l'évolution des modes de déplacements (développement de nouveaux modes de mobilité).



Pilotes et partenaires :

/// Pilotes

- CARSAT
- DREETS

/// Contributeurs :

- DDTM
- DIRO
- PRÉFECTURE 44 - Sécurité routière
- MSA 49, MSA 53-61-72
- OPPBTP
- OS (FO)
- OP (U2P CAPEB, MEDEF UI49, FNTR/FNTV)
- SPST (AMEBAT)

/// Partenaires et/ou experts à associer :

- ADEME
- Associations d'entreprises
- IDSR

/// Public cible :

- Employeurs notamment de l'agriculture, du BTP et des transports
- Professionnels de la santé au travail
- Représentants du personnel
- Salariés (jeunes, apprentis, saisonniers, ...)



AXE STRATÉGIQUE 2

STRUCTURER, DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP), PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE (PUP), ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

• Thématique 8 : Prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles et Maintien dans l'emploi

Action n° 1 : Articuler entre eux et assurer une complémentarité des acteurs de la PDP.

- Partager les pratiques et les services rendus aux employeurs et aux salariés.
- S'approprier l'évolution des contextes institutionnels des acteurs de la PDP.
- Identifier les périmètres d'action et les complémentarités des acteurs de la PDP afin de sécuriser le parcours des bénéficiaires.
- Construire des outils de communication adaptés.

Action n° 2 : Sensibiliser les CSE aux enjeux de la prévention de la désinsertion et l'usure professionnelles.

- Informer les CSE sur les acteurs et dispositifs PDP existants (particulièrement la mission des SPSTI)
- Sensibiliser les CSE aux enjeux de la PDP de manière régulière et continue.
- Donner aux CSE les moyens d'informer les salariés sur les acteurs de la PDP.

Action n° 3 : Sensibiliser les professionnels médicaux et paramédicaux.

- Inciter les professionnels médicaux et paramédicaux à orienter et/ou signaler précocement les situations de risque de désinsertion professionnelle aux SPSTI.
- Informer les professionnels médicaux et paramédicaux sur les acteurs de la PDP.

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX ET PARA MÉDICAUX

Le vieillissement de la population active, l'allongement des carrières, qui peut pour certains métiers engendrer une usure professionnelle, et l'augmentation des maladies chroniques font de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et du maintien en emploi un enjeu majeur. La PDP renvoie aux dispositifs et accompagnements mis en œuvre à destination des salariés potentiellement vulnérables du fait d'un état de santé difficilement compatible avec la poursuite de leur activité professionnelle.



Les politiques PDP ont pour objectif de repérer le plus en amont possible ce risque, de mettre en place et de mobiliser des dispositifs qui permettront d'éviter la désinsertion du travailleur et de maintenir en emploi ou de favoriser son retour à l'emploi. La PDP est plus largement un levier d'amélioration des conditions de travail, de motivation, de remobilisation et d'inclusion des travailleurs.

Il est important de faire de la PDP un enjeu de prévention primaire engageant

Pilotes et partenaires :

/// Pilotes

- CARSAT
- SPSTI (SMIA)

/// Contributeurs :

- AGEFIPH
- CARSAT
- DDETS 72
- DREETS
- OS (CFDT)
- MSA 44-85
- SPSTI (AHSTSV, SSTRN, ST72, SATM)

/// Partenaires et/ou experts à associer :

- Les professionnels des SPST, l'Assurance Maladie, les coordonnateurs des MDA, ...
- ORS

/// Public cible :

- Professionnels médicaux : ordre des médecins (traitants, spécialistes)

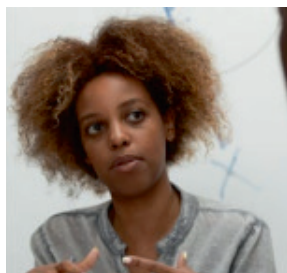


tous les acteurs (entreprises : représentants des salariés et des employeurs, services de prévention et de la santé au travail, préventeurs, médecins traitants, médecins conseils, services de l'Assurance maladie,...).

Dans le document, la « PDP » s'entend au sens large : prévention de la désinsertion professionnelle, prévention de l'usure professionnelle et maintien dans l'emploi.

- ▶ Professionnels paramédicaux : ordres des infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues, pharmaciens, ...
- ▶ URPS (Union régionale des kinés) et URML (Union régionale des médecins libéraux)
- ▶ Centres médico-psychologiques
- ▶ Professionnels universitaires (recherche et faculté de médecine)
- ▶ Ecoles des professions paramédicales

SENSIBILISATION DES CSE AUX ENJEUX DE LA PDP



Pilotes et partenaires :



Public cible :

- ▶ Les membres des CSE : représentants du personnel et directions
- ▶ Les organismes de formation des CSE

ARTICULATION ET COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS DE LA PDP

Pilotes et partenaires :



Public cible :

- ▶ Prof. de la PDP : SPSTI, Ass. Maladie (services sociaux CARSAT, service médical, service prévention), MDA, MDPH, AGEFIPH, FIPHP, réseau Cap emploi, ...

38

AXE STRATÉGIQUE 3

ADAPTER LA POLITIQUE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN :

• Thématique 9 : Approche partagée de la santé (santé publique, santé au travail, santé-environnement)

Piloté par l'ARS, un groupe de travail sur une approche partagée de la santé (santé publique, santé au travail, santé-environnement) sera mis en place à l'automne 2022 pour prendre compte des orientations découlant du PRS prévu en 2023. Plusieurs thématiques sont susceptibles d'être retenues à savoir :

- cancer : sa prévention, anticipation du retour au travail et au maintien dans l'emploi, améliorer la coordination entre professionnels de santé et avec les autres acteurs »
- santé mentale : prévention du suicide, favoriser le retour au travail, améliorer la coordination entre les professionnels et avec les autres acteurs de prévention (association,...).

Pilotes et partenaires :



Pilote

- ▶ ARS



Contributeurs :

- ▶ SPST (SSTRN, SMIA)
- ▶ OS (FO)
- ▶ ORS
- ▶ DDETS 72
- ▶ OP (MEDEF)



Partenaires et/ou experts à associer :

- ▶ A définir



Public cible :

- ▶ A définir en fonction des actions décidées





• Thématique 10 : Energies Marines Renouvelables (groupe inter-régional)

Action 1 : Identifier, analyser les accidents du travail pour des actions de prévention.

Action 2 : Accompagner les professionnels dans la démarche d'évaluation des risques professionnels sur la phase d'exploitation (maintenance en mer, vérification générale périodique, travaux en milieu hyperbare).

Action 3 : Faire un retour d'expériences en matière de coordination SPS des chantiers éoliens en phases conception et réalisation.

Plusieurs chantiers éoliens ont été lancés sur le littoral métropolitain en particulier au large des côtes des régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie.

Compte tenu du nombre de chantiers en cours en Pays de la Loire (au large de Noirmoutier), en Bretagne (au large de St Brieuc) et en Normandie, le retour d'expériences des différents services (contrôle, préventeurs, médecine du travail) permet à la fois d'identifier les principales actions de prévention à mener par une analyse des principales causes d'accidents du travail et la préparation et le suivi de chantier notamment en matière de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS). Il permettra en outre de prendre en compte l'évaluation des risques professionnels dans la phase d'exploitation, aussi bien en termes de travaux de maintenance, d'interventions d'entreprises extérieures et de vérification générale périodique.

A titre d'illustration, le projet de St Nazaire qui est aujourd'hui le plus avancé avec comme objectif une mise en exploitation en 2023 se compose de 80 éoliennes en mer d'une capacité unitaire de 6 mégawatts (MW) pour une puissance totale de 480MW. Les éoliennes sont localisées entre 12 et 20 km au large de la Loire-Atlantique sur une surface globale de 78km² à des profondeurs variant entre 12 et 25 m. La production envisagée équivaut à couvrir l'équivalent de 20% de la consommation en électricité du département.

Plusieurs projets de parcs éoliens en mer sont envisagés le long du littoral à horizon de 2031 :



Crédits : DGEC

Pilotes et partenaires :

Pilote
 ► DREETS

Contributeurs :
 ► CARSAT
 ► DDETS 44 et 85
 ► DREETS
 ► OPPBTP

Partenaires et/ou experts à associer :
 ► Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM)
 ► Ministère de la Transition écologique

Public cible :
 ► Salariés et employeurs des secteurs principalement concernés relevant des métiers pour le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un parc éolien en mer à dominante technique
 ► Professionnels de la prévention des risques (CARSAT, OPPBTP, SPST, Inspection du travail,...)





AXE STRATÉGIQUE 4

CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL :

• Thématique 11 : Communication

Action 1 : Amplifier la notoriété du PRST Pays de la Loire : faire connaître les actions du PRST et ses outils de communication dont le site internet via le réseau des partenaires.

Action 2 : Faciliter une proximité dans la communication : ciblage de bassins d'emploi, de secteurs d'activité plus concernés par certaines thématiques.

Action 3 : Apporter un appui des autres groupes thématiques sur le volet communication (offre de service).

De nombreuses ressources en prévention (ressources existantes, partage d'expérimentations conduites sur le territoire dans le cadre des PRST, etc.), sont accessibles sur le site internet PRST de la Région Pays de la Loire, voire du code du travail numérique, mais pas nécessairement connues. Le groupe de travail Communication accompagné par une agence de communication va définir et déployer une stratégie de manière à communiquer de manière large et coordonnée sur les messages de prévention les plus importants, en sensibilisant sur les accidents du travail et maladies professionnelles en lien avec les secteurs concernés, un des objectifs étant de développer des stratégies partenariales en direction de réseaux d'acteurs pouvant relayer des ressources en prévention vers les entreprises.

Le site internet redynamisé sera la vitrine des actions réalisées avec un accès simple et rapide selon son profil (je suis salarié, élu, employeur ou préventeur) aux informations, outils et conseils utiles pour enclencher une démarche de prévention : www.prst-pdl.fr

Pilotes et partenaires :

- /// Pilotes**
 - DREETS
 - CARSAT
- /// Contributeurs :**
 - AGEFIPH
 - DREETS
 - OS (CFTC)
 - OP (MEDEF, U2P)
- /// Partenaires et/ou experts à associer :**
 - Chargés de communication des partenaires
- /// Public cible :**
 - Salariés (jeunes, apprentis, saisonniers)
 - Employeurs
 - Représentants du personnel
 - Professionnels de la santé au travail

40





LISTE DES CONTRIBUTEURS A L'ELABORATION DU PRST 4 PAYS DE LA LOIRE

.....

Toute l'équipe de la DREETS Pays de la Loire remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration du PRST 4 Pays de la Loire notamment au sein des organisations ou structures suivantes (ordre alphabétique) : AGEFIPH, AMEBAT, ARACT, ARS, ASN, CAP AMIANTE, CAPEB, CARSAT, CD 44, CDG départementaux, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CPME, DDETS 44, DDETS 49, DDETS 72, DDETS 85, DDTM, DIRO, DREETS, FFB, FO, FRSEA, GIST, MEDEF, MSA 44-85, MSA 49, MSA 53-61-72, MTPL, OPPBTP, ORS, PSTVL, PREFECTURE 44, SATM, SMIA, SMIE, SMINOV, SSTRN, ST72, STCS, U2P, Villes de Angers, Le Mans, Nantes, Rezé, St Herblain et St Nazaire.

.....



GLOSSAIRE

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

ANI : Accord National Interprofessionnel

ANSES : Agence Nationale De Sécurité Sanitaire De L'alimentation, De L'environnement Et Du Travail

ARACT : Action Régionale Pour L'amélioration Des Conditions De Travail (ANACT Au Niveau National)

ARS : Agence Régionale De Santé

ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire

CNAM : Caisse Nationale D'assurance Maladie

CRPST : Comité National De Prévention Et De Santé Au Travail (CNPST Au Niveau National)

CROCT : Conseil D'orientation Des Conditions De Travail (COCT Au Niveau National)

CPOM : Contrat Pluriannuel D'objectifs Et De Moyens

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CSE : Comité Social Et Economique

CSPS : Coordonnateur En Santé Et Sécurité Au Travail

CSSCT : Commission Santé, Sécurité Et Conditions De Travail

DARES : Direction De L'animation, De La Recherche, Des Etudes Et Des Statistiques

DEETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DMST : Dossier Médical En Santé Au Travail

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DUERP : Document Unique D'évaluation Des Risques Professionnels

EHESP : Ecole Des Hautes Etudes En Santé Publique

ENIM : Établissement National des Invalides de la Marine

EPI : Equipement De Protection Individuelle

FACT : Fonds pour l'amélioration des conditions de travail

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MCP : Maladie à Caractère Professionnelle

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MO : Maître d'Ouvrage

MSA : Mutualité sociale agricole

OPPBT : Organisme Professionnel De Prévention Du Bâtiment Et Des Travaux Publics

OP : Organisations Patronales

ORS : Observatoire Régional de la Santé

OS : Organisations Syndicales

PASI : Passeport Sécurité Intérim

PDP : Prévention De La Désinsertion Professionnelle

PRITH : Plan Régional D'insertion Des Travailleurs Handicapés

QVCT : Qualité De Vie Et Des Conditions De Travail

RAT : Repérage Avant Travaux

RPS : Risques Psycho Sociaux

SDC : Salarié Désigné Compétent

SESE : Service Etudes, Statistiques Et Evaluation

SIAE : Structure d'insertion pour l'activité économique

SIT : Système D'inspection Du Travail

SPF : Santé Publique France

SPST : Service De Prévention En Santé Au Travail

TMS : Troubles Musculo Squelettiques



Des outils et des conseils pour la sécurité au travail

Plan Régional Santé au Travail
Pays de la Loire



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités
des Pays de la Loire

Pôle Travail